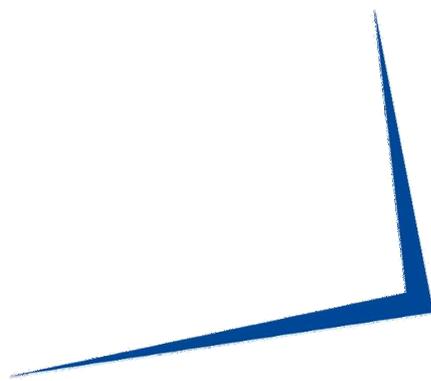




CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER



**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION
2019 – 2022**



PREVENTION, AUTONOMIE ET VIE SOCIALE
DIRECTION HABITAT, INSERTION ET EMPLOI



SOMMAIRE

EDITO de Monsieur Michel AUTISSIER, Président du Conseil départemental du Cher

I.	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU CHER	4
A.	Territoire et démographie	4
B.	Données économiques et taux de chômage	5
II.	LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	9
A.	Statistiques départementales	9
B.	L'organisation départementale.....	13
III.	BILAN DU PDI 2015-2017	18
A.	AXE « Accompagner et insérer »	19
B.	AXE « Se mobiliser pour accéder à l'emploi et développer l'activité professionnelle » ...	24
C.	AXE « Accéder à une qualification – valoriser et développer ses compétences »	32
D.	AXE « Piloter, s'associer, évaluer ».....	34
IV.	PROCESSUS D'ELABORATION DU PDI 2019-2022.....	36
V.	LES ORIENTATIONS DU PDI 2019-2022	37
VI.	LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DES ORIENTATIONS RETENUES.....	39
VII.	LES SIGNATAIRES DU PDI	59
VIII.	L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES.....	60
IX.	LA GOUVERNANCE DU PDI.....	61

GLOSSAIRE



EDITO



Les difficultés économiques et sociales qui affectent notre pays n'épargnent malheureusement pas le Cher et le chômage frappe toujours un grand nombre de nos concitoyens. C'est dans ce contexte que le Conseil départemental se doit de réaffirmer son double rôle d'acteur majeur et de coordinateur de l'insertion.

Chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, le Département du Cher a souhaité ainsi élaborer une nouvelle stratégie centrée sur l'insertion et l'emploi, en lien avec tous les partenaires du territoire. À cet égard, nous avons défini un programme départemental élaboré pour la période 2019-2022 qui fasse de l'accès à l'emploi sa priorité.

En effet, au-delà de la nécessité de solidarité envers nos concitoyens les plus en difficultés sociales et le versement d'une allocation indispensable à leur quotidien, l'emploi demeure bel et bien le facteur premier d'insertion des publics en situation de fragilité. Le nouveau Programme Départemental pour l'Insertion est porteur d'une ambition renouvelée de promotion de l'accès à l'emploi. La palette des actions intégrées dans le présent document doit ainsi permettre à chacun de trouver des réponses dans l'optique d'une mobilisation vers une activité professionnelle.

La réussite de la politique départementale d'insertion suppose surtout une forte mobilisation de tous les acteurs du département. Encore une fois, la proximité et la présence territoriale de notre collectivité va faciliter la réalisation des objectifs contenus dans ce document.

Mais au-delà d'une logique de dispositifs, nous avons souhaité que le Département se dote d'une politique d'insertion forte créant les conditions d'une dynamisation socioprofessionnelle de toute personne éloignée de l'emploi.

Aujourd'hui, la détresse sociale nécessite des solutions efficaces et concrètes. Nous ne devons pas perdre de vue que derrière les politiques d'insertion, il y a des femmes et des hommes qui attendent des réponses à leur volonté de s'insérer dans l'emploi. C'est l'ambition que porte ce programme particulièrement vigilant à l'optimisation des réponses proposées aux personnes allocataires du RSA.

Nous sommes tous mobilisés pour que toutes les opportunités et tous les grands projets structurants de ces prochaines années fassent du Cher un territoire accélérateur d'emploi, un territoire de compétences, un territoire d'innovation au service de l'insertion. En lien avec tous les acteurs de l'insertion, et avec un Programme Départemental pour l'Insertion ambitieux et structurant, le Cher est engagé pour l'insertion et l'accompagnement de celles et ceux qui connaissent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

Michel AUTISSIER

Président du Conseil départemental du Cher



I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU CHER^{*}

A. Territoire et démographie

Le Cher est le 14ème département métropolitain en terme de superficie (7 310 km²) et le 73ème par sa population (308 992 habitants en 2015).

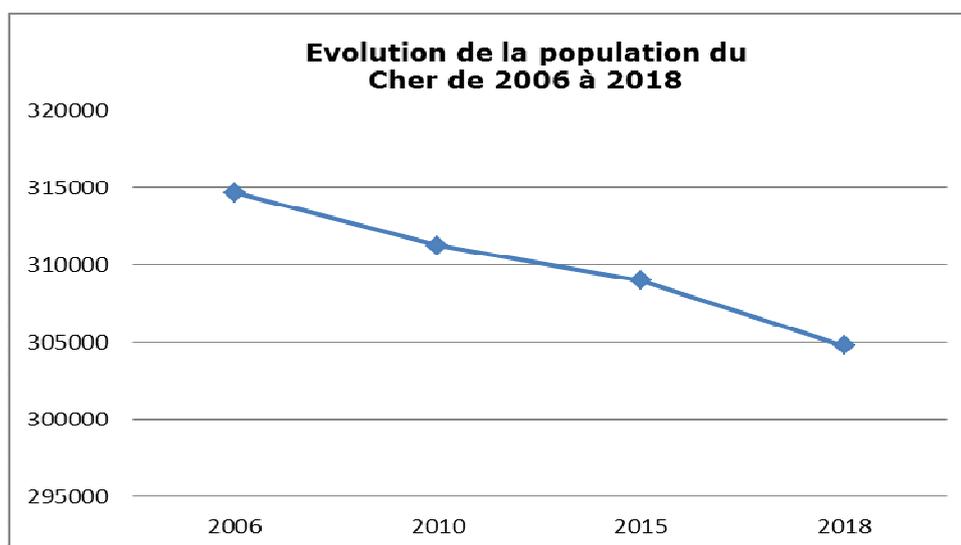
Situé au sud-est de la région Centre-Val de Loire, il accueille le centre géographique de la France et compose, avec l'Indre, l'ancienne province du Berry, appellation reconnue et valorisée dans le cadre de la politique touristique commune aux deux départements.

Bourges, Préfecture du cher, et son agglomération constituent le principal pôle urbain et d'attractivité du département.

Le Cher est un département rural qui ne comprend pas de ville pesant au niveau national, même si Bourges est un pôle structurant de la Région Centre-Val de Loire.

Il présente une très faible densité de population (43 hab./Km² contre 65 en région Centre-Val de Loire et 115 en France) et un taux d'urbanisation de 55%, contre 66,1 % en région.

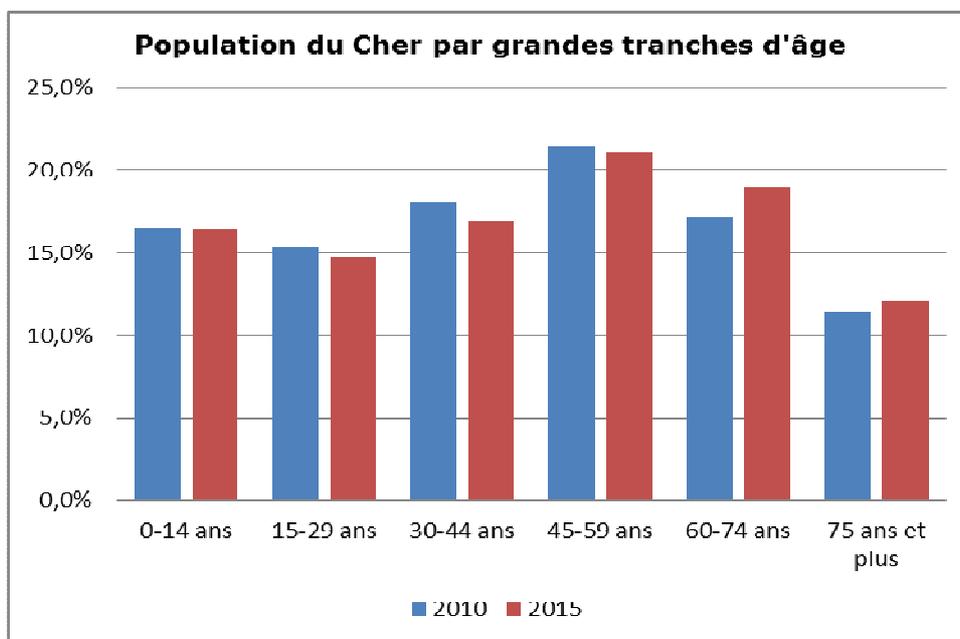
Le département voit toujours sa population décroître ; la population estimée, au 1^{er} janvier 2018, s'élève à 304 794 habitants.



* Sources : observatoire territorial du Cher, INSEE Sources : INSEE – Pôle Emploi – DREES – ELISA CAF-MSA – OSCARD 2016 – CD18



La population du Cher est âgée, avec un indice de vieillissement (nombre de 65 ans et plus / 100 de moins de 20 ans) de 103,9 (83,1 en région Centre-Val de Loire et 73,6 en France métropolitaine).

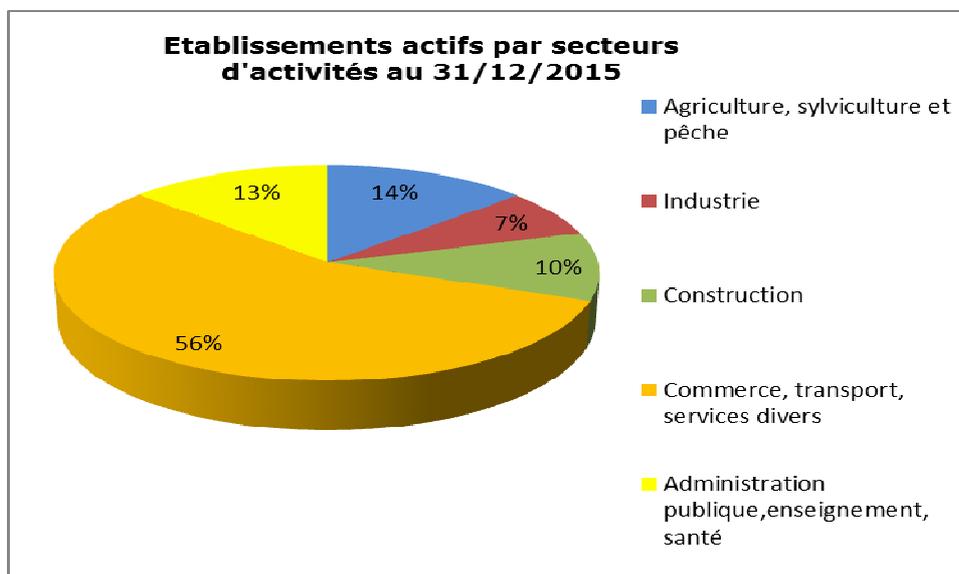


La part des 60 ans et plus est en progression, notamment les 60-74 qui représentent 19% de la population en 2015 soit 1,9 point de plus qu'en 2010

B. Données économiques et taux de chômage

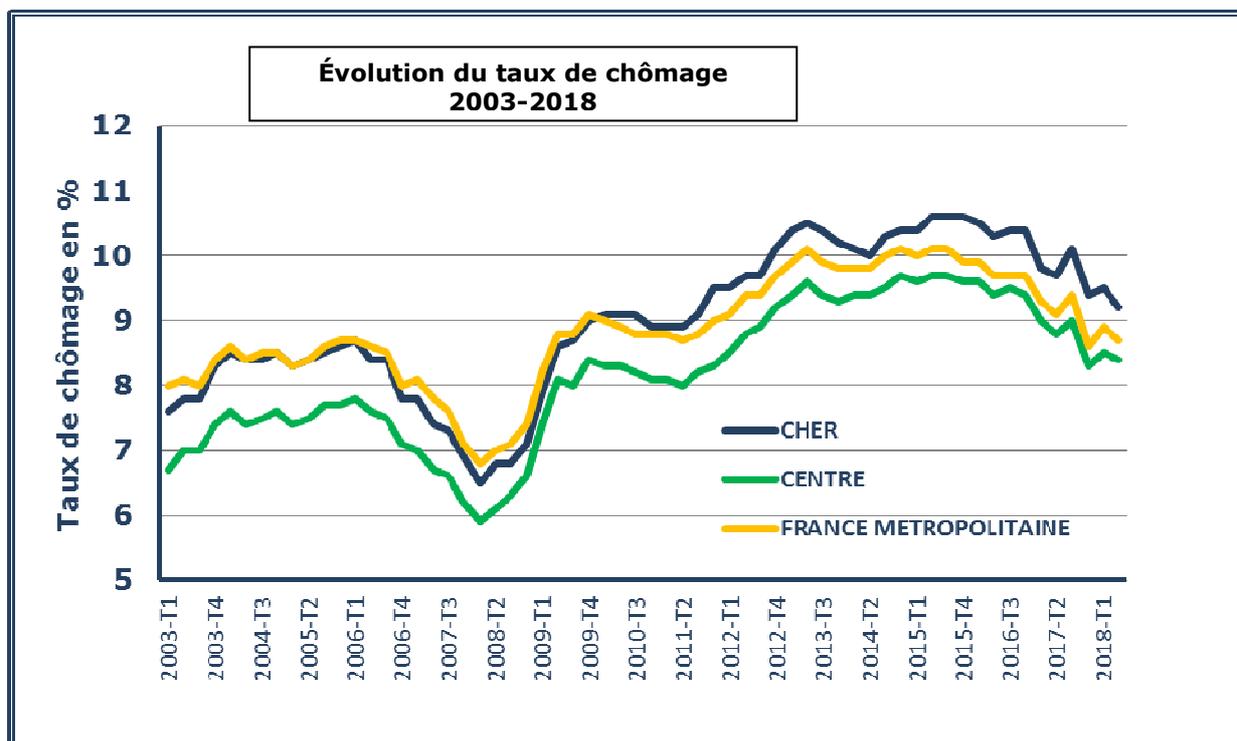
Les 25 906 établissements actifs du Cher (hors défense) emploient plus de 88 800 salariés. L'activité économique départementale est concentrée dans le triangle Vierzon/Bourges/Saint Florent Sur Cher qui accueille 43 % des entreprises et 64 % des salariés.

Le secteur d'Aubigny sur Nère concentre une activité industrielle de pointe qui la place dans une situation assez favorable (plus faible taux de chômage du département).



Un territoire caractérisé par le chômage de longue durée

Selon Pôle Emploi, au premier semestre 2018, on comptait 25 420 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C dont 49,7 % inscrits depuis plus d'un an. Le taux de chômage, à cette même date, est de 9,2%. Bien qu'en baisse d'un point par rapport à 2015, il reste le taux le plus élevé de la région Centre Val de Loire, devant le département de l'Indre.





Sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi, le département est marqué par une proportion de demandeurs d'emploi de longue durée plus élevée qu'en région Centre-Val de Loire et qu'au niveau national.

Demandeurs d'emploi (cat A, B et C) inscrits en fin de mois				
	Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (Cat A, B et C)	Dont Demandeurs d'emploi de Longue Durée (en %)	Dont Moins de 25 ans (en %)	Dont Plus de 50 ans (en %)
En janvier 2015				
CHER	23 390	46,6%	16,4%	25,9%
RÉGION Centre-Val de Loire	202 010	43,6%	17,5%	23,0%
France Métropolitaine	5 242 000	42,8%	15,7%	22,4%
En novembre 2018				
CHER	25 330	50,2 %	14,3 %	28 %
RÉGION Centre-Val de Loire	219 350	48,4 %	14,8 %	25,4 %
France Métropolitaine	5 668 400	47 %	13,5 %	25,1 %

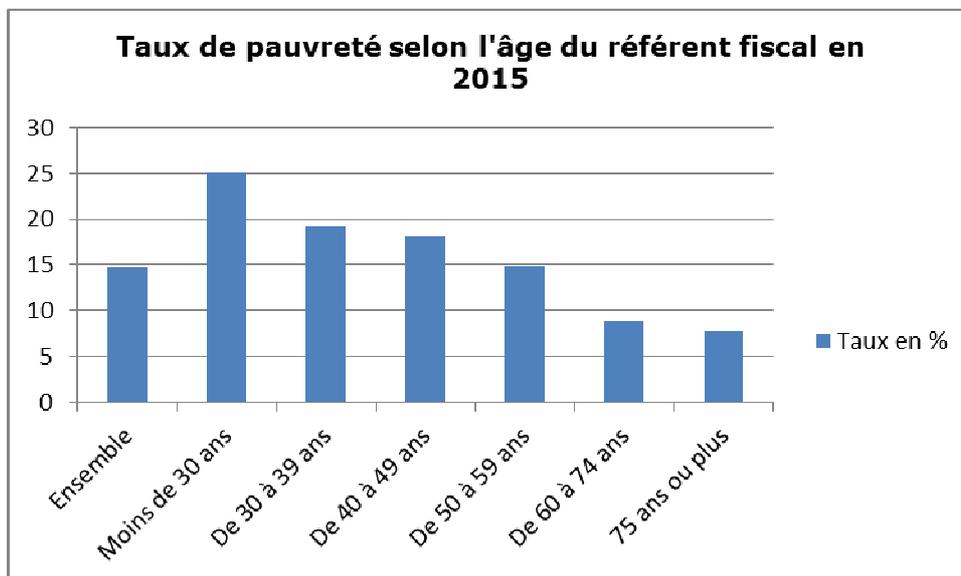
Revenus et pauvreté

Le revenu médian par unité de consommation et la part des ménages imposés sont faibles dans le Cher. Les données en 2015 font état d'un taux de pauvreté de 1,5 point plus élevé qu'en région Centre Val de Loire.

	Cher	Région Centre-Val de Loire	France Métropolitaine
Revenu médian par unité de consommation	19 772 €	20 494 €	20 300 €
Part des ménages fiscaux imposés	51,9%	55,5 %	NC
Taux de pauvreté	14,7%	13,2%	14,2%



Les ménages dont le référent a moins de 30 ans sont les plus touchés.





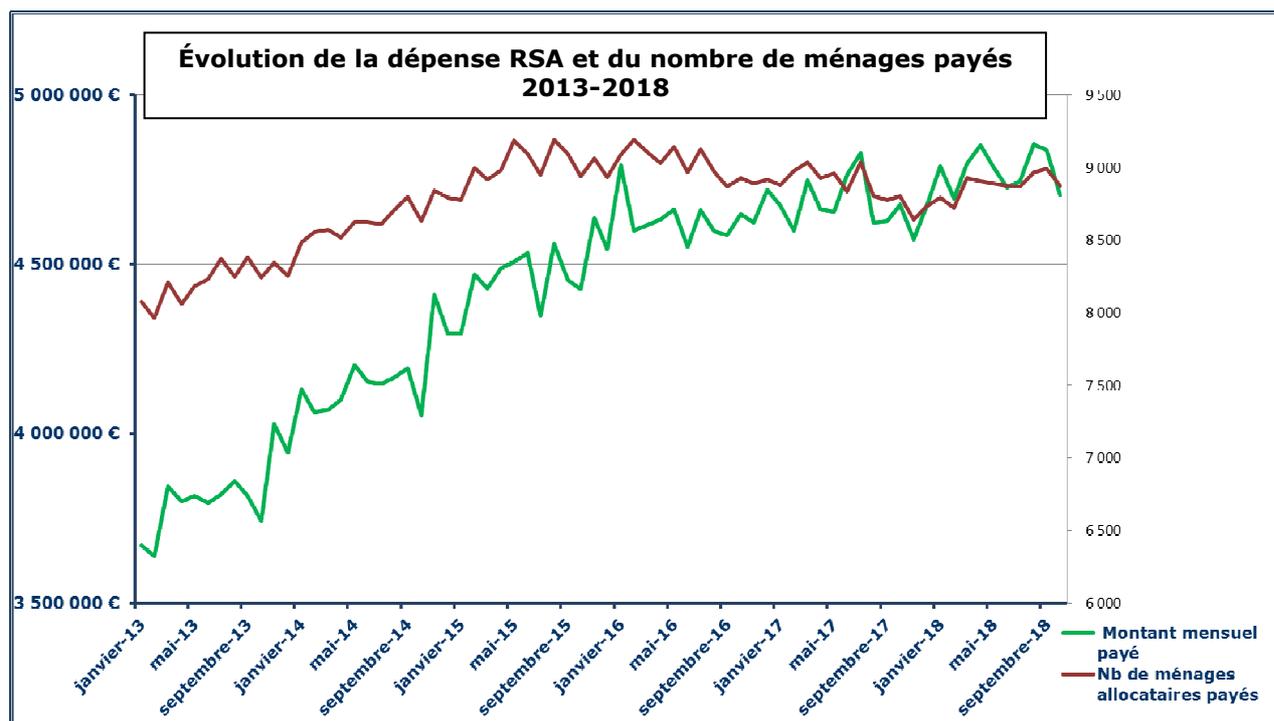
II. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE*

A. Statistiques départementales

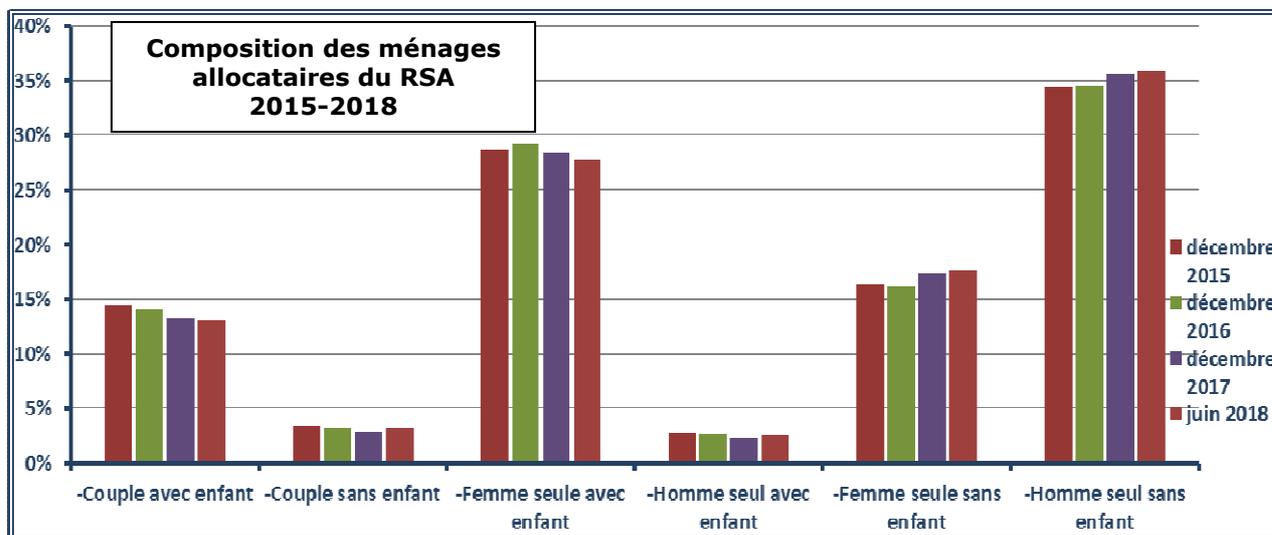
Vers une diminution du nombre d'allocataires RSA ?

Une tendance à la baisse du nombre de personnes allocataires du RSA est observée dans le Cher depuis le milieu de l'année 2016. Pour autant, la dépense continue d'augmenter mais de façon moins dynamique.

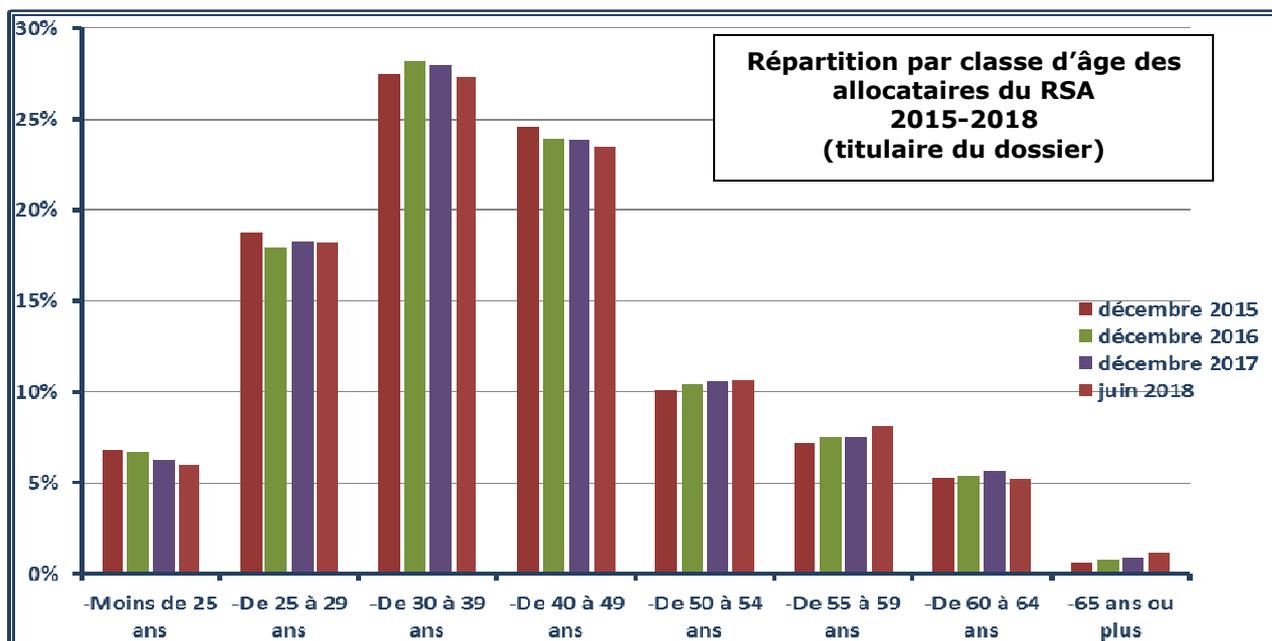
Les données du 1^{er} semestre 2018 apparaissent moins favorables que précédemment avec de nouveau une légère tendance à la hausse du nombre de ménages payés chaque mois.



* Sources : données consolidées CAF et MSA
PREVENTION, AUTONOMIE ET VIE SOCIALE
DIRECTION HABITAT, INSERTION ET EMPLOI



La typologie du public allocataire du RSA varie peu entre 2015 et 2018. La structure familiale est marquée par une prédominance des femmes seules avec enfants et des hommes seuls sans enfant.



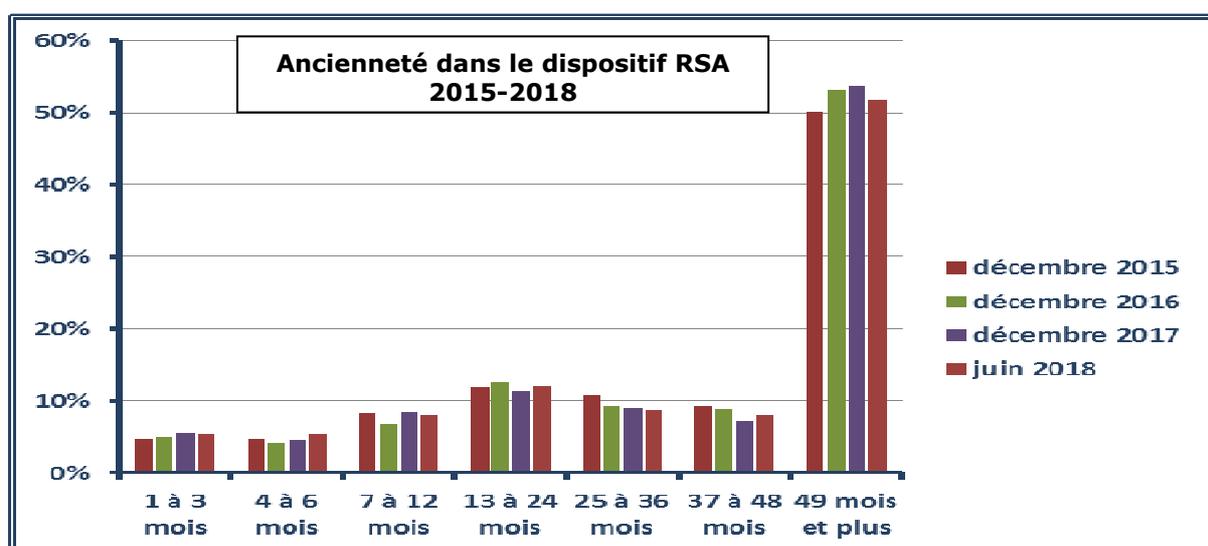
De même, la pyramide des âges des ménages allocataires du RSA varie peu au fil des années avec toutefois une augmentation des plus de 65 ans.



Une précarisation qui perdure

Une autre caractéristique forte du public allocataire du RSA dans le département est son ancienneté dans le dispositif. Plus de 50 % des ménages payés en juin 2018 sont allocataires depuis 4 ans et plus. Pour près de 26 % d'entre eux, ils étaient allocataires du RMI ou de l'API en juin 2009 (attention toutefois, leur situation a pu être différente entre temps avec des entrées et sorties du dispositif sur la période juillet 2009-juin 2018).

Ce constat est à mettre en lien avec la part importante des demandeurs d'emploi de longue durée dans le département comparativement à la moyenne observée en région Centre-Val de Loire et au niveau national.



Sur l'ancienneté dans le dispositif, les chiffres relevés dans le Cher sont sensiblement les mêmes qu'au niveau national où la moitié des personnes allocataires du RSA le sont depuis plus de 4 ans.

Taux d'évolution Nombre de ménages allocataires du RSA			
	Taux d'évolution annuel moyen 2011-2017	Taux d'évolution 2015-2016	Taux d'évolution 2016/2017
CHER	2,3%	-3,0%	-0,9%
EURE ET LOIR	2,8%	-5,1%	-1,6%
INDRE	3,8%	-3,1%	1,2%
INDRE ET LOIRE	4,1%	-1,2%	0,0%
LOIR ET CHER	3,0%	-4,2%	-2,3%
LOIRET	4,1%	-4,8%	1,8%
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	3,4%	-3,5%	-0,1%
France MÉTROPOLITAINE	2,7%	-4,2%	-0,5%



RSA ET POPULATION en 2017	
	Part de la population couverte* par le RSA dans la population totale
CHER	6,3%
EURE ET LOIR	3,7%
INDRE	4,7%
INDRE ET LOIRE	4,4%
LOIR ET CHER	4,5%
LOIRET	4,7%
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	4,6%
France MÉTROPOLITAINE	5,1%

* Population couverte : allocataire + conjoint + enfant(s) ou personne(s) à charge

Comparée aux départements de la région Centre-Val de Loire, la situation du département du Cher est plutôt dégradée avec notamment une part de la population couverte par le RSA bien supérieure. Les taux d'évolution sont eux plutôt meilleurs même si les bases de départs sont plus élevées.



A. L'organisation départementale

Une organisation en changement

En avril 2016, l'exécutif départemental a souhaité orienter sa politique d'insertion vers l'emploi. Il a donc été demandé à la Direction de l'insertion et de l'action sociale (DIAS) de redéfinir son activité, ses interventions et ses modes opératoires pour que l'objectif visé soit l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi plutôt que l'insertion sociale. Dans le même temps, une action forte a été conduite sur le territoire de Vierzon visant à rencontrer l'ensemble des personnes allocataires du RSA entre 26 et 49 ans en droits et devoirs.

Cette nouvelle orientation politique a conduit à une clarification des compétences et des champs d'interventions entre la direction de l'animation et du développement social du territoire (DADST) et la direction de l'insertion et de l'action sociale. (DIAS).

Ainsi, la DADST a été clairement identifiée pour assurer l'accompagnement social des personnes allocataires du RSA dès lors qu'elles seront orientées « social » et la DIAS identifiée pour assurer un accompagnement emploi renforcé par un Référent Insertion Emploi.

Une équipe de 19 Référents Insertion Emploi a été installée en avril 2018

Dans ce contexte d'évolution des missions, la DIAS a changé de nom en septembre 2017 pour devenir la Direction Habitat, Insertion et Emploi (DHIE) et la DADST se dénomme désormais la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP).

Vers une dématérialisation de la demande de RSA

Depuis
2017

Depuis décembre 2017, il est désormais possible pour toute personne de déposer une demande de RSA sur Internet, via le site de la CAF et de la MSA.

La création de ce service en ligne, s'inscrit dans le cadre de la réforme des minima sociaux de janvier 2017.

Le dépôt de la demande en ligne est aujourd'hui privilégié et peut être accompagné dans les points d'accueil de la CAF, de la MSA, dans les Maisons Départementales de l'Action Sociale (MDAS) ou encore les Maisons de Service au Public (MSAP)

Pour les personnes réfractaires ou éloignées du numérique, l'instruction administrative de la demande reste toutefois possible et est effectuée à titre gratuit par les services du Département, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS), les associations et autres organismes ayant reçu délégation du Président du Conseil départemental.



Quelques chiffres sur l'instruction des demandes de RSA en 2018

La télé procédure est mise en oeuvre depuis le 19 décembre 2017.

Pour la période de janvier à avril 2018, sur les 1154 demandes arrivées à la CAF du Cher, 664 sont issues de la télé procédure soit plus d'une demande sur deux (58 %). Les demandes arrivent au format papier pour 31 %, via @rsa pour 7 % et enfin en flux internes à la CAF (4%).

La mise en place de la télé procédure a comme objectif de lutter contre le non recours comme il l'a été constaté avec la prime d'activité.

La télé procédure n'a pas entraîné d'augmentation majeure du nombre de demandes, ce qui laisse supposer que le non recours n'est pas un phénomène prégnant dans le Cher.

Des sessions collectives d'orientations remplacées par un temps d'orientation approfondi

Depuis
2017

Une expérimentation menée sur le territoire de Vierzon entre juin et décembre 2016 a mis en évidence la plus-value à inviter en entretien toutes les personnes allocataires du RSA, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle Emploi. Le recueil d'informations qualifiantes sur le public a également permis de dégager quelques critères pertinents d'orientation.

C'est pourquoi il a été décidé de remplacer les sessions d'orientation collective qui prévalaient précédemment par un temps individuel d'orientation approfondi visant à :

- établir un bilan socio professionnel par un entretien permettant un recueil de données (dans le logiciel métier SOLIS) pour une meilleure connaissance des personnes accompagnées et une orientation plus adaptée à leur situation.
- effectuer l'orientation :
 - ☞ orientation "sociale" vers la DASP et /ou des partenaires conventionnés en cas de difficultés sociales nécessitant un accompagnement social avant d'engager un parcours d'insertion professionnelle
 - ☞ orientation "emploi" vers Pôle Emploi, un Référent Insertion Emploi du Conseil Départemental ou d'autres partenaires conventionnés.
- établir un premier contrat d'engagement réciproque (CER) dans lequel la personne s'engage sur des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre. Le contenu d'un CER doit être précis, factuel et évaluable.

Ce premier rendez-vous d'orientation et de primo-contractualisation permet une saisine du CLRSA pour manquement (non contractualisation) si la personne ne se présente pas au rendez-vous (*voir page suivante*).

De ces nouvelles modalités d'orientation et de primo-contractualisation découle un engagement dans l'accompagnement plus réactif.



Un accompagnement adapté pour répondre au besoin de la personne

La notion de référent est liée à celle de parcours : on parle de parcours d'insertion sociale ou professionnelle. L'orientation des personnes dans un parcours ou l'autre dépend de la nature de ses difficultés, de ses compétences mais aussi de ses capacités à se mobiliser et à se projeter dans un projet d'insertion.

Le rôle du référent est d'accompagner la personne et de l'orienter vers des actions qui répondent à ses besoins à un instant T de son parcours.

La réorganisation de la mission insertion du département est opérationnelle depuis le courant du second semestre 2018, avec la prise de postes effective de 19 Référents insertion emploi (RIE), véritables conseillers en insertion professionnelle et le transfert vers les travailleurs sociaux polyvalents de secteur des situations en orientation sociale. Les RIE ont pour mission de rencontrer et d'orienter toutes les personnes entrant dans le dispositif RSA. Ils prennent appui sur le questionnaire d'orientation en compilant des données qualitatives objectives (profils, identification des difficultés majeures, mobilité, niveaux de qualifications, emplois recherchés, besoins de formations, etc ...) pour la définition de pistes d'actions ciblées.

Ainsi chaque personne allocataire est accompagnée selon son profil soit vers un parcours d'insertion sociale lorsque des freins sociaux empêchent un parcours immédiat vers l'emploi, soit vers un parcours d'insertion professionnelle pour les publics immédiatement mobilisables sur un projet professionnel et de formation.

Le volume des accompagnements confiés aux RIE sera régulé pour conserver le caractère renforcé de cet accompagnement premier gage d'efficacité.

Dans un souci d'efficacité, d'amélioration des pratiques et de qualité de service, de nouveaux outils doivent être développés et actionnés (ateliers de recherche d'emploi, entretiens dynamiques, veille économique et industrielle, réseaux sociaux professionnels).

Les comités locaux RSA (équipes pluridisciplinaires dans la loi)

Tout au long de son parcours, une personne allocataire du RSA peut être réorientée, du social vers l'emploi et inversement.

Ces réorientations doivent recevoir l'avis des Comités Locaux RSA (CLRSA).

Les CLRSA sont également consultés pour le maintien en orientation sociale au-delà de 1 an mais surtout pour l'application de sanctions en cas de manquement à leurs engagements.

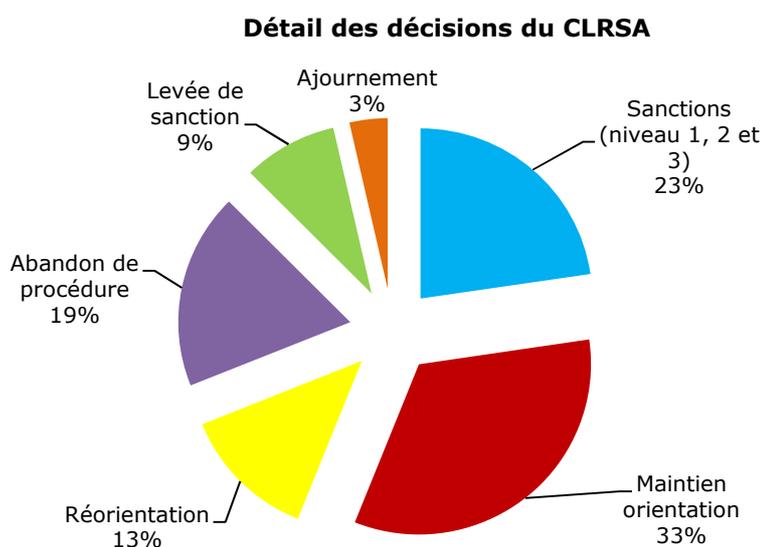
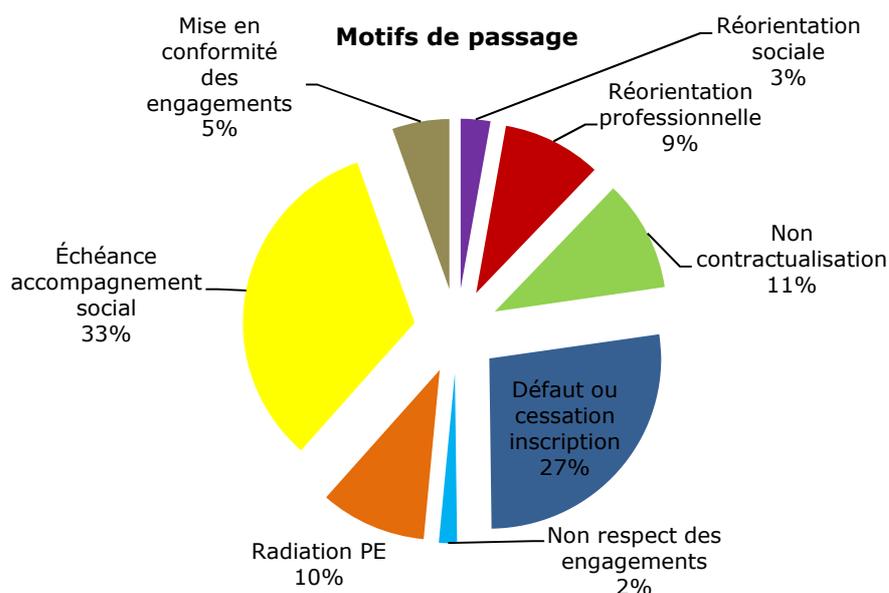
Il peut s'agir du défaut de contractualisation, de la non inscription à Pôle Emploi, du non-respect des engagements pris avec le département ou avec Pôle Emploi, d'un refus de se soumettre à un contrôle de la CAF ou encore d'une radiation de Pôle Emploi.



Les sanctions prises sur avis du CLRSA par le Président du Conseil départemental correspondent à des réductions graduées du montant du RSA versé allant jusqu'à la radiation (barème départemental voté par l'AD du 31 janvier 2017).

Actuellement, 5 CLRSA sont installés sur le département à Bourges, Saint Amand Montrond, Vierzon, Aubigny sur Nère et Baugy.

En 2017, 4198 dossiers ont été examinés pour 3240 personnes allocataires concernées.

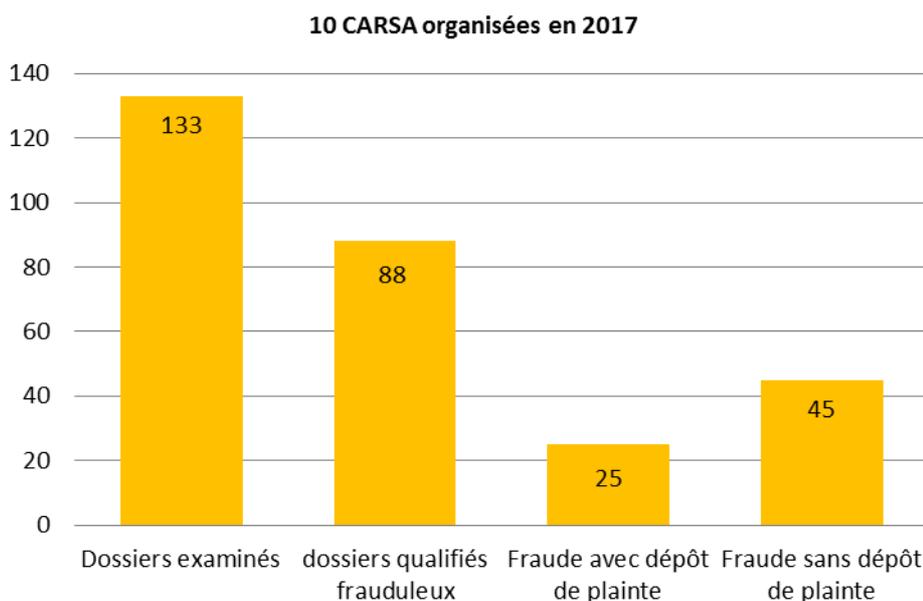


23 % des décisions examinées en CLRSA sont des sanctions (niveau 1, 2 et 3). Parmi ces sanctions, 45 % sont issues d'un défaut d'inscription à Pôle Emploi ; 16 %, radiations par les services de Pôle Emploi ; 5 %, non respect des engagements ; 34 %, non contractualisation.



La Commission Administrative RSA

Le Conseil départemental participe tous les mois à la Commission Administrative RSA, composée de la CAF et du Département. Les dossiers de suspicion de fraude et les recours administratifs sont étudiés dans le cadre de cette commission. Elle rend un avis et peut ne pas retenir la fraude, retenir la fraude avec avertissement ou retenir la fraude avec dépôt de plainte.



L'application d'amendes administratives : une nouvelle organisation de la gestion de la fraude

Le Département a souhaité instaurer un degré de sanction supplémentaire par l'application d'amendes administratives. Conformément à la législation, la décision de cette amende appartient au Président du Conseil départemental après avis d'une équipe pluridisciplinaire. Il a donc été décidé la création d'une Équipe Pluridisciplinaire Amendes Administratives RSA (EPAARSA). Elle se réunit mensuellement depuis septembre 2017, afin de donner un avis sur l'application d'une amende administrative, dans le cadre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification de fraude. Elle est composée de l'élue en charge de la politique d'insertion, des représentants administratifs du département, d'un représentant du CCAS de Bourges, un représentant d'association œuvrant dans le champ de l'insertion et deux représentants d'allocataires du RSA.

4 EPAARSA se sont tenues en 2017 pour 33 dossiers examinés qui ont abouti à 12 717 € d'amendes prononcées.



III. BILAN DU PDI 2015-2017

Un PDI conduit dans un contexte évolutif, marqué par un changement de la politique d'insertion

Dans l'esprit de la loi du 1^{er} décembre 2008, le PDI, initié par le Conseil départemental, a associé l'ensemble des acteurs institutionnels et les acteurs de l'insertion dont la coopération est indispensable à une mise en œuvre opérationnelle.

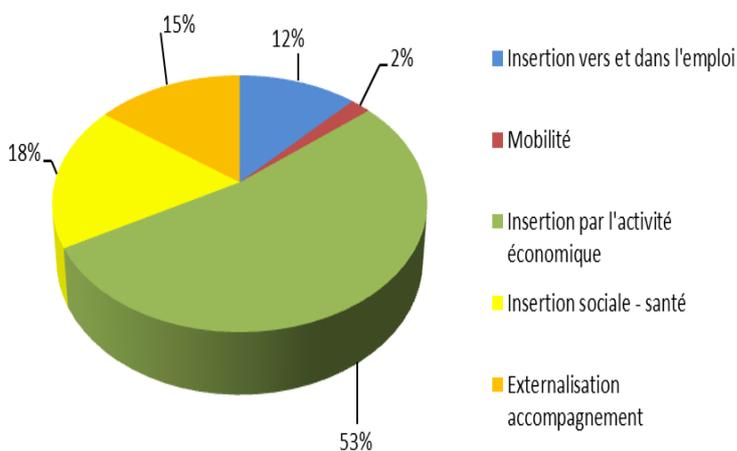
Une offre partagée avec les partenaires, les professionnels de la Collectivité mais aussi avec des allocataires du RSA, a donc été construite, basée sur un plan d'actions concerté autour de 4 axes :

- Accompagner et s'insérer
- Se mobiliser pour accéder à l'emploi et développer l'activité professionnelle
- Accéder à une qualification, valoriser et développer ses compétences
- Piloter, s'associer, évaluer

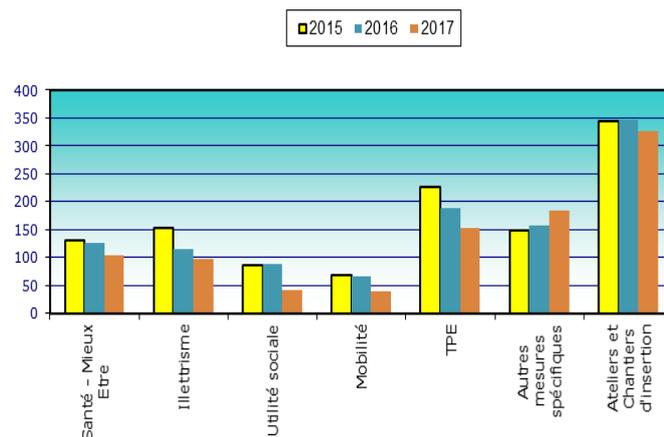
Faisant suite au renouvellement de l'assemblée départementale en 2015, l'année 2016 a été marquée par la volonté de l'exécutif départemental de mener une politique d'insertion tournée vers l'insertion professionnelle et l'emploi tout en affirmant et rappelant les droits et les devoirs des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA).

Afin de se mettre en cohérence avec cette nouvelle orientation politique, l'offre d'insertion s'est donc recentrée progressivement vers des actions à visée d'insertion socioprofessionnelle, professionnelle et d'accompagnement dans l'emploi.

Répartition du budget PDI et FSE 2015-2016-2017 par domaine d'action



Evolution de la participation des allocataires du RSA dans les actions du PDI années 2015/2017



Plus de 2,9 millions d'euros par an consacrés au financement des actions d'insertion

4 146 participations aux actions conventionnées



A. AXE « Accompagner et insérer »

Les conventions cadres avec les partenaires contribuant à l'organisation du RSA

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active et réforme les politiques d'insertion positionne le Département comme responsable du dispositif et confie aux CAF et aux CMSA, comme aux départements et aux centres communaux d'action sociale, la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes. Les CAF et les CMSA assurent par ailleurs le calcul et le paiement du RSA. La loi garantit ainsi aux bénéficiaires du RSA un interlocuteur privilégié pour l'accès au bénéfice de l'ensemble des prestations et une offre de service de qualité.

Le dispositif RSA s'appuie sur un partenariat structuré entre les départements et les CAF. La convention de gestion du RSA précise ainsi les modalités du partenariat avec le Département.

Par ailleurs, le Département définit en lien avec les principaux partenaires de l'insertion les modalités de mise en œuvre du dispositif d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA.

Les conditions et modalités sont fixées dans une convention spécifique et distincte intitulée : « convention relative au dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement ».

L'accompagnement global de Pôle Emploi

L'accompagnement global est une des modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi mise en œuvre par Pôle Emploi. Ce dispositif permet un accompagnement social des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés sociales et professionnelles. Il est assuré conjointement, sur la base d'un diagnostic partagé, par un conseiller dédié Pôle emploi et par un travailleur social du Conseil départemental.

Mis en place depuis octobre 2015 sur 4 territoires des Maisons départementales de l'action sociale, ce dispositif vise à améliorer les articulations entre les professionnels et à travailler au plus près des publics.

Pôle Emploi et le Département se sont attachés en 2017 à mesurer et à améliorer le dispositif. En face de contraintes conjoncturelles, des solutions ont été trouvées pour faciliter l'entrée de demandeurs d'emploi dans le dispositif. Le travail qualitatif engagé de part et d'autre est à souligner car il est gage de cohérence dans la perception que peut avoir la personne accompagnée par les acteurs publics.

Au 31 octobre 2018, 775 personnes sont entrées dans le dispositif depuis juillet 2015. Elles sont allocataires du RSA pour la moitié. Sur l'année 2017, 31% des sorties constatées sont des sorties positives (CDI, CDD de 6 mois, entrée en formation, création d'entreprise).

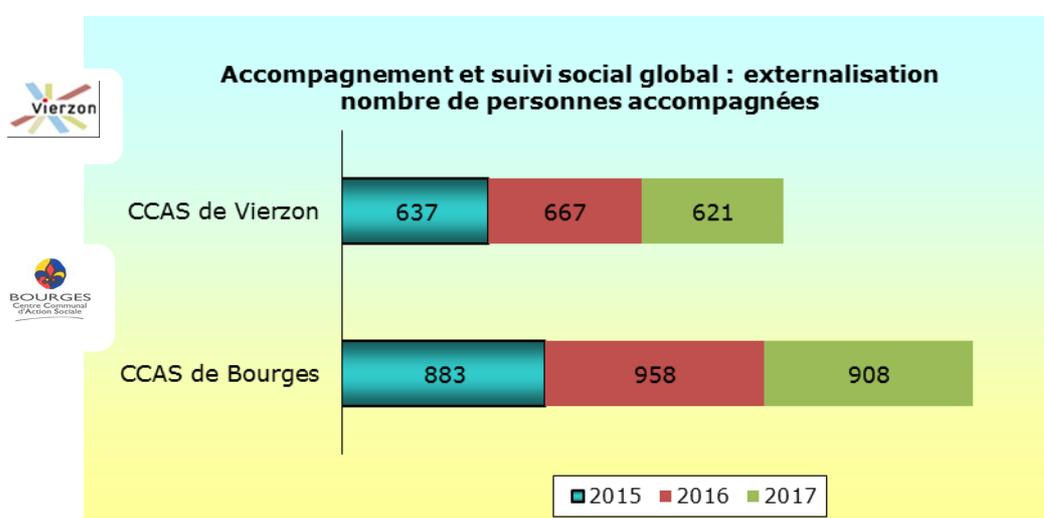


Une part de l'accompagnement social global délégué aux Centres communaux d'action sociale de Bourges et Vierzon

Le Département a participé, pour tout ou partie, au financement des postes de travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement et au suivi social global des allocataires du RSA isolés (une personne seule compose le foyer)

Le traitement de la précarité et de l'accès aux droits est une part importante des missions de ces professionnels. Ils assurent également la formalisation des démarches d'insertion au travers des contrats d'engagements réciproques et utilisent à cet effet les actions du PDI, comme le font les professionnels de la Collectivité.

Pour les seuls CCAS de Bourges et de Vierzon, ce sont plus de 1 500 usagers différents qui ont été rencontrés au moins une fois chaque année.



L'accompagnement des gens du voyage.



L'accompagnement des personnes allocataires du RSA issues de la communauté des gens du voyage est confié depuis plusieurs années à l'Association des Clubs et Équipes de Prévention (ACEP) qui se charge de la résolution de démarches liées à l'accès aux droits, à la santé, au logement ou bien encore à la scolarité. Chaque année, 560 à 580 familles sont ainsi accompagnées.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental des gens du voyage

Une réponse à des besoins particuliers en matière de santé

Alliées à un contexte économique difficile et une situation financière souvent précaire, des difficultés de dépendance sont parfois repérées par les travailleurs sociaux auprès du public accompagné. Même si ce constat n'est pas propre aux allocataires du RSA mais plutôt celui d'une fragilisation générale de la population, le Conseil départemental a apporté son soutien, dans le cadre du PDI, à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Cher (ANPAA 18).



Des actions visant le développement du lien social et de la citoyenneté

Des ateliers pour le bien être et une meilleure estime de soi

Des épiceries sociales et solidaires pour une réponse immédiate à la précarité alimentaire mais aussi des lieux d'échanges, d'écoute, des espaces d'informations et d'utilité sociale



Théâtre

Relaxation



Socio-esthétique

Expression vocale



517 allocataires du RSA bénéficiaires en 2015



80 participants en moyenne chaque année

Des actions de lien social pour sortir de l'isolement

Les boutiques solidarités : des accueils de jour pour les plus démunis et sans-abri



Jardins familiaux, expression artistique, loisirs créatifs, ...

Bourges : 537 allocataires du RSA accueillis en 3 ans



Vierzon : 224 allocataires du RSA accueillis en 3 ans

+ association SOS Travail dont la liquidation judiciaire a été prononcée en 2017

Financées par les crédits d'insertion du PDI jusqu'en 2016, ces actions d'insertion à dimension sociale ont été réorientées vers la Direction de l'Action Sociale de Proximité. Elles bénéficient désormais d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre la précarité et l'exclusion.



Le développement de la mobilité au travers d'actions solidaires

Le Mobilibus



GFAT*

Présent depuis 2006 sur le territoire du Cher Nord et plus particulièrement dans le canton de Sancerre, ce système de transport à la demande a bénéficié chaque année à une trentaine ou quarantaine de personnes dont une majorité d'allocataires du RSA. Il a été une réponse à un besoin de transport, ponctuel ou parfois plus durable, pour effectuer des démarches du quotidien (se rendre dans une épicerie sociale

par exemple) ou des démarches d'insertion professionnelle (honorer un rendez-vous Pôle Emploi par exemple)

La situation économique difficile de l'association a entraîné une cessation d'activité dès le début de l'année 2017 et par conséquent, malgré son utilité, la fin de cette action de mobilité sur le territoire. (*liquidation judiciaire de l'association prononcée en 2017)

L'auto-école associative



La mobilité est un enjeu important pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. Un travail partenarial de près de 2 ans a abouti au cours du dernier trimestre 2014 à la création d'une auto-école associative. Outil non encore expérimenté dans le Cher, le Département a apporté un soutien financier à sa mise en place dès 2015. Cet outil, qui

allie formation personnalisée, apprentissage et accompagnement spécifique s'adresse aux personnes, souvent avec un faible niveau de qualification et qui ont déjà été en situation d'échec dans une auto-école classique. Depuis son démarrage, ce sont plus de 188 personnes qui ont pu être présentées à l'examen du code de la route et 101 ont passé l'examen de la conduite. Les résultats encourageants de 2015 avec un taux moyen de réussite de 80% se sont confirmés en 2016 et l'année 2017 a affiché le constat d'une sollicitation de plus en plus importante de cet outil.

Stéphanie, Bourges

«C'est Pôle Emploi qui m'a parlé d'une auto-école qui aidait les gens qui ont des soucis d'apprentissage, [...] qui donne des explications, qui accompagne pas comme dans les autres auto-écoles où on vous laisse tout seul. [...]. Depuis mon permis, je suis plus autonome, j'ai travaillé cet été comme aide à la personne parce que j'avais le permis. [...] »

Patricia, Bourges

«[...] J'avais surtout des problèmes de mémoire. À l'auto-école normale, je peinais, je nageais complètement ! Ici, ils prennent le temps et pour le code, on s'entraide en groupe »

Aurore, monitrice de l'association

«La différence essentielle ? Le temps...et aussi le fait que le projet soit lié à l'emploi. Nous créons une spirale positive : avoir le permis, ça donne envie d'avancer ! [...] Mon but est de les rendre autonomes et responsables, et de leur apprendre à gérer leur stress pour l'examen [...] »

Marie-Thérèse, 66 ans, Plaimpied Retraitée, bénévole

«J'ai connu l'auto-école par un ami faisant partie du conseil d'administration. J'ai souhaité aider les personnes à accéder à cette sorte de liberté qu'est de pouvoir conduire. [...]»



Le garage associatif solidaire



Cette action, sous la forme d'un Atelier et chantier d'insertion, vise le maintien de la mobilité pour les populations les plus économiquement fragiles du département par le biais de réparation, de location ou de vente de véhicules à petits budgets. Afin d'éviter tout risque de concurrence déloyale avec le secteur

marchand, l'orientation des utilisateurs, qui payent une adhésion pour ce service, est assurée par un professionnel référent (travailleur social, association tutélaire, conseiller en insertion professionnelle, etc...). Le garage associatif solidaire du Cher combine deux volets : l'insertion et le service rendu aux usagers pour qui un moyen de locomotion fait défaut. Ancré dans un territoire rural, il est une des réponses départementales à la problématique de la mobilité.

Les aides financières individuelles



En vigueur depuis 2011, le règlement des aides financières individuelles du PDI a fait l'objet, au cours de l'année 2016, d'une révision ayant pour objet d'une part de mieux cibler la nature et le montant des aides individuelles accordées et d'autre part de compenser tout ou partie des charges des allocataires du RSA engagés dans une (re)prise d'activité professionnelle, qu'elle soit sous la forme d'un emploi ou d'une formation.

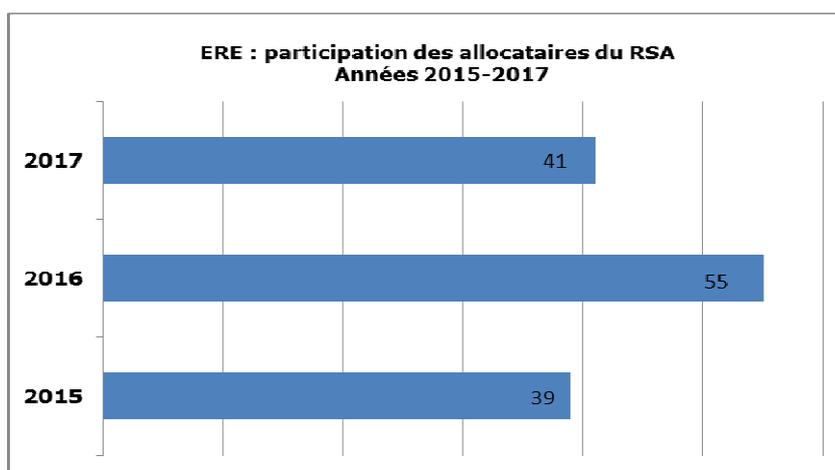
Approuvé lors de la première séance de l'Assemblée départementale de l'année 2017, le règlement revu intègre désormais l'orientation politique prise qui vise une offre d'insertion tournée vers l'insertion professionnelle et l'emploi. Les aides individuelles accordées ont donc pour finalité l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. En 2017, c'est une enveloppe de 113 147 € qui a été mobilisée, pour 94 % d'aides consacrées à de la mobilité.

Pour compléter les dispositifs existants et répondre plus encore aux besoins des personnes en matière de mobilité, une réflexion a été engagée en 2017 autour d'un projet de plateforme de mobilité qui proposera à la fois des actions d'information et d'accompagnement individuels pour faciliter l'autonomie des personnes et une offre de services de déplacement à la demande. Des projets similaires ont abouti dans certains départements, comme celui de la Moselle par exemple.



B. AXE « Se mobiliser pour accéder à l'emploi et développer l'activité professionnelle »

Des espaces de réentraînement à l'emploi



Outil passerelle entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, le Département confie depuis de nombreuses années à deux associations l'accompagnement d'un public, souvent fragilisé sur le plan de la santé et en situation d'isolement. Les espaces de réentraînement à l'emploi consistent à travailler avec la personne la consolidation d'un parcours visant la réappropriation d'habitudes de travail et de gestes professionnels pour un retour à l'emploi à plus ou moins long terme. 135 personnes ont ainsi été accompagnées entre 2015 et 2017.

Participant du groupe ERE du Relais

«L'ERE me permet de rythmer mes journées, respecter des horaires de travail et de m'en souvenir [...]. J'ai repris l'envie de faire, l'envie de bouger [...] ça m'évite de replonger.»

Participant du groupe ERE du Relais

«L'ERE sert à ne pas m'ennuyer, ne pas être seul et tourner en rond chez moi [...] me lever le matin et avoir un objectif dans ma journée [...]»

Participant du groupe ERE du Relais

«J'ai appris le maniement des outils, l'utilisation des machines. J'ai appris à être autonome sur un poste de travail [...]»



Des mesures d'accompagnement individualisé vers l'emploi : « Tremplin pour l'emploi »

L'action, qui a pour objectif d'accompagner l'allocataire du RSA vers l'emploi en lui permettant de repérer et de dépasser ses difficultés sociales et professionnelles faisant obstacle à des démarches de recherche d'emploi, s'inscrit en complémentarité des offres de service du Service public de l'emploi. Principalement développées en milieu rural ou périphérie urbaine, elles sont inscrites dans le PDI comme des outils nécessaires au maillage territorial.

Sur la période 2015 à 2017, les trois associations, missionnées par le Département pour développer cette mesure, ont accueilli et aider dans leurs démarches sociales et/ou professionnelles 567 allocataires du RSA.



Monsieur S., 45 ans, Culan

« Avant j'étais accompagné par Pôle Emploi mais comme je ne pouvais pas me déplacer, je n'avais que des rendez-vous par téléphone. Avec vous, c'est bien, on peut se rencontrer souvent et dans ma commune en plus »



La prise en compte des spécificités de certains publics

L'accompagnement des artistes ou comment allier pratique artistique et autonomie financière

Une vingtaine d'allocataires du RSA accompagnés chaque année

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

L'accompagnement des travailleurs indépendants



2015-2017 :
258 personnes allocataires du RSA issues de la communauté des gens du voyage accompagnées dans la gestion de leur entreprise

La médiation vers et dans l'emploi : prendre en compte l'intérêt et les aptitudes de la personne plus que ses qualifications



154 allocataires du RSA accompagnés en 3 ans, 36% sortis vers un emploi durable ou de plus de 6 mois

**Karine., Theillay
Employeur**

«Notre entreprise est régulièrement en contact avec OREC 18 pour nous permettre de rencontrer des personnes à la recherche d'un emploi, d'échanger sur les besoins et les compétences des postes à pourvoir. Notre collaboration [...] sur le terrain nous permet de recruter de façon plus efficace [...].»

Franck, Vierzon

«[...] La structure permet d'aider des personnes à retrouver du travail. [...] on va en entretien d'embauche, on est accompagné jusqu'à l'emploi.[...] »

Brigitte, Vierzon

«Ça m'a permis de rompre l'isolement, de trouver un sens à ma vie ainsi qu'un équilibre. Malgré l'âge que l'on peut avoir, la motivation [...] doit être présente [...]. Avoir beaucoup de courage, de la persévérance [...].L'équipe d'OREC 18 a été bienveillante [...]. J'ai eu un accompagnement vers l'emploi formidable [...]. »



Les projets de création d'entreprise soutenus dans le cadre de mesures d'accompagnement dédiées

De l'émergence du projet, à sa construction, sa consolidation et son financement, toutes les démarches d'une volonté de créer son propre emploi sont soutenues par le Conseil départemental du Cher. Ce soutien s'est traduit de 2015 à 2017 par des conventions de mandatement avec des associations œuvrant particulièrement dans ce domaine. En l'espace de 3 ans, ce sont 277 personnes qui ont profité d'un accompagnement pour concrétiser, soutenir et financer leur projet.



Mabinty, 37 ans, Bourges
Vente de vêtements

« Il ne faut pas avoir peur de se lancer [...]. Les gens pensent qu'il faut un apport financier important pour commencer [...] des structures comme l'ADIE peuvent nous aider. »

Brieuc, Mehun/Yèvre
Ferronnerie d'art

« Intégrer la couveuse d'entreprise dès mon arrivée dans la région m'a énormément aidé [...] Je suis maintenant capable de voler de mes propres ailes sans gros investissement à prévoir [...] J'ai un carnet d'adresses et de commandes bien rempli. Merci Solen Angels ! »

Abdessamad, 27 ans
Bourges
Sandwicherie

« Je serai resté au point mort sans l'ADIE »

Céline, Bourges
Culture et tourisme

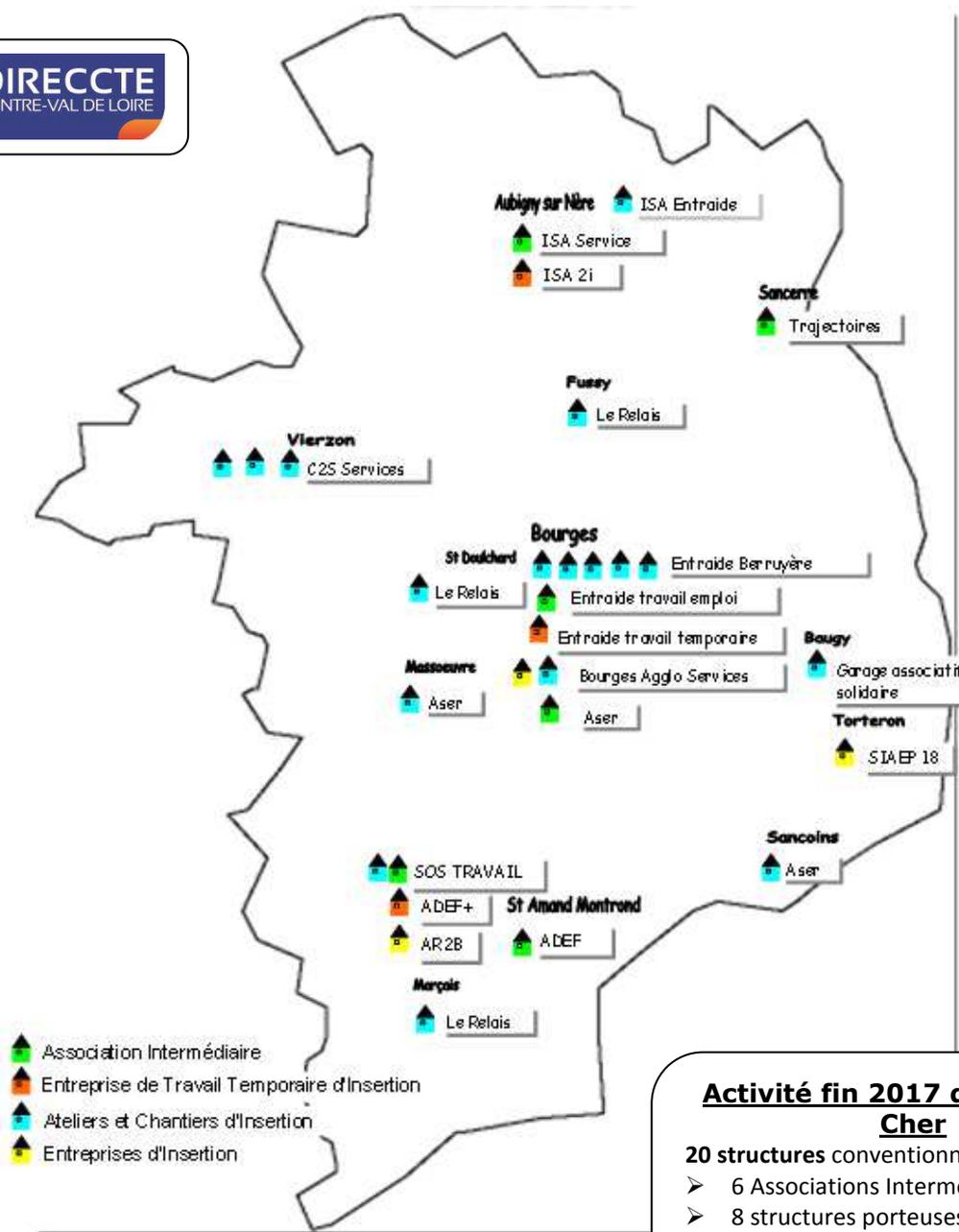
« Les ateliers collectifs m'ont beaucoup apporté [...] surtout par l'échange avec les autres porteurs de projets [...]. Les entretiens individuels avec mon conseiller BGE m'ont permis de me sentir encadrée [...]. Au départ simple idée, mon projet a acquis une dimension professionnelle »

Nathalie, Dun sur Auron
Multimédia et informatique

« [...] Au fur et à mesure des rendez-vous avec mon conseiller BGE, mon projet a pris forme [...]. Cet accompagnement est utile car il me permet de réaliser ce projet avec des outils adaptés [...] Cet accompagnement est un outil et un service indispensable pour les futurs micro-entrepreneurs comme moi »



Une offre IAE diversifiée sur le territoire



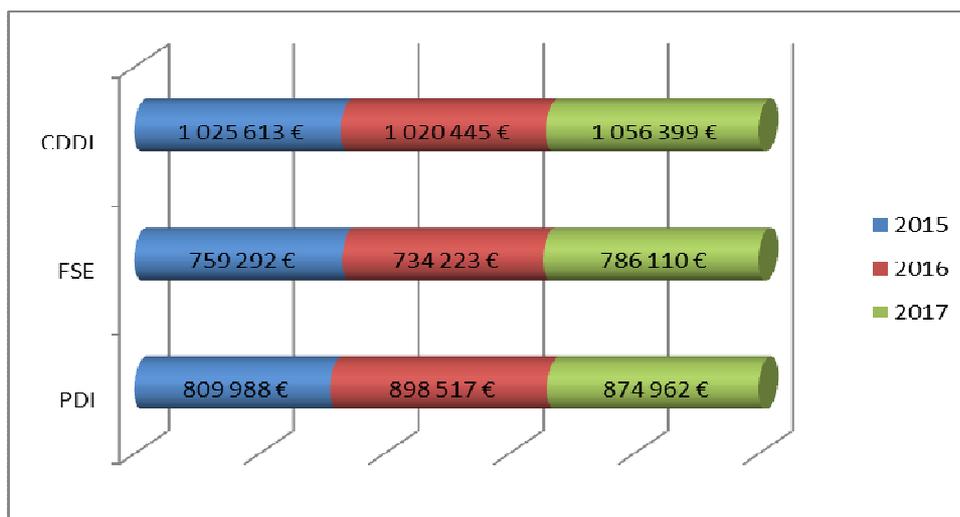
Activité fin 2017 des SIAE du Cher

20 structures conventionnées

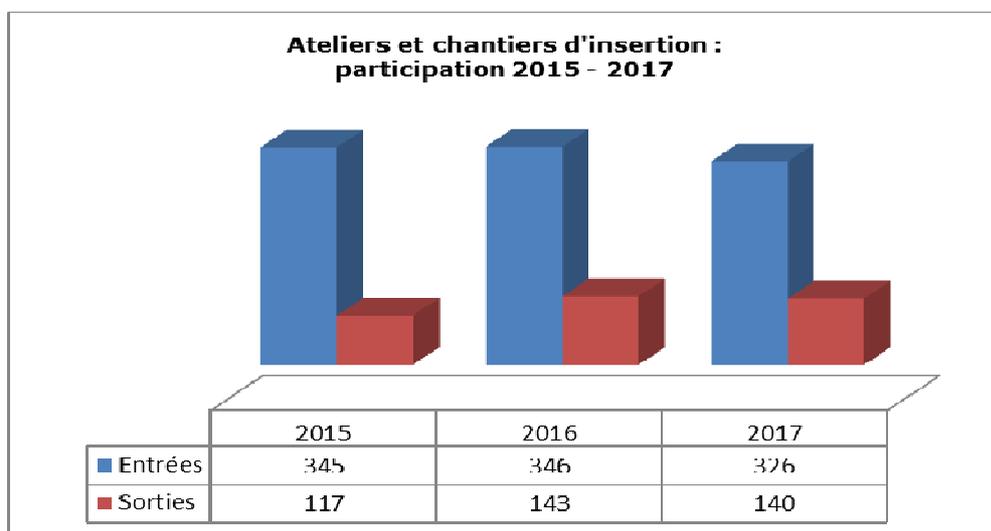
- 6 Associations Intermédiaires
- 8 structures porteuses de 17 chantiers d'insertion
- 3 entreprises d'insertion
- 3 entreprises de travail temporaire
-



Le Département du Cher contribue au fonctionnement des ACI pour une part importante du budget annuel consacré aux actions d'insertion (38% en 2015, 42% en 2016 et 41,8% en 2017) auquel s'ajoute un cofinancement du Fonds social européen (FSE) pour 5 partenaires. Ces financements se complètent d'un cofinancement, en collaboration avec l'État, pour des postes réservés à des allocataires du RSA en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).



Chaque année, plus de 300 personnes allocataires du RSA se sont inscrites dans ce dispositif IAE. Elles représentent 68% de l'ensemble des salariés en CDDI. Un tiers, ou plus, en est sorti chacune de ces années.



+ Association SOS Travail, liquidée en décembre 2017

Richard, Cours-les-Barres

« Je me suis senti mieux avec le travail, et plus en sécurité financièrement. J'ai pu faire des immersions (en entreprise) et des missions. J'ai développé des connaissances et des compétences [...] ça m'a apporté des diplômes CACES [...] »

Christophe, Lunery

« [...] Les encadrants suivent les parcours de chacun avec beaucoup de professionnalisme. Pour ma part, j'ai fini par trouver un emploi qui doit être la finalité logique du chantier d'insertion. »

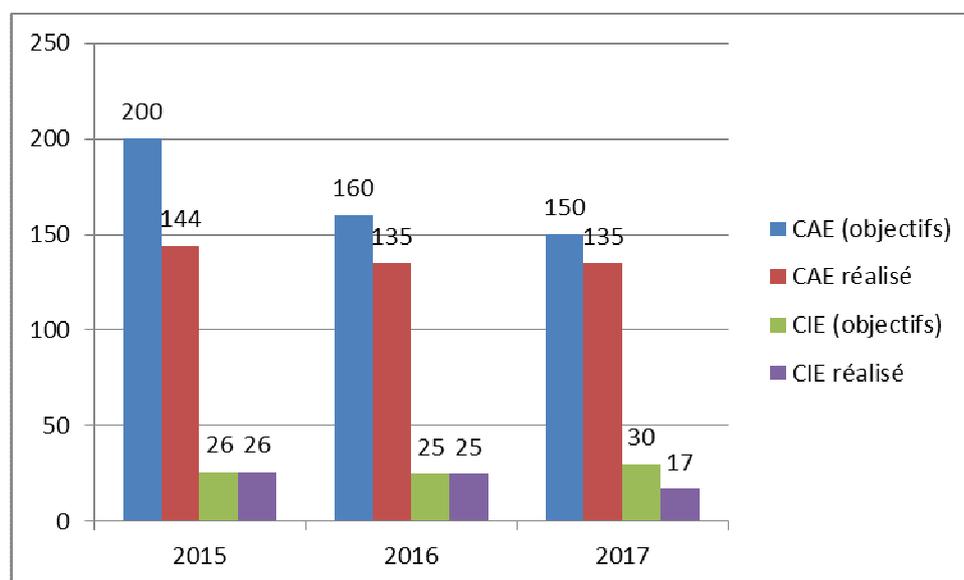


Les contrats aidés : un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle

Le dispositif des emplois aidés constitue un outil majeur à la disposition des départements pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'employeur qui recrute une personne allocataire du RSA bénéficie d'une aide financière partagée entre l'Etat et le Conseil départemental. La part du Département représente 88% du RSA pour une personne seule, soit 480,01 € au 01/04/2018 et d'un allègement ou exonération de cotisations sociales.

Le nombre de CUI pour l'année est contractualisé dans la cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée entre l'Etat et le Département.

La Collectivité a ainsi cofinancé le Contrat unique d'insertion- Contrat accompagnement à l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et le Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.



Sur recommandations du rapport Borello, le Gouvernement a décidé en 2018 de recentrer le dispositif des contrats aidés sur un triptyque emploi-formation-accompagnement, nommé Parcours Emploi Compétences (PEC).

Le contrat aidé est recentré sur son seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.

Pour l'année 2018, le Département a contractualisé 90 PEC-CAE (dans le secteur non marchand).



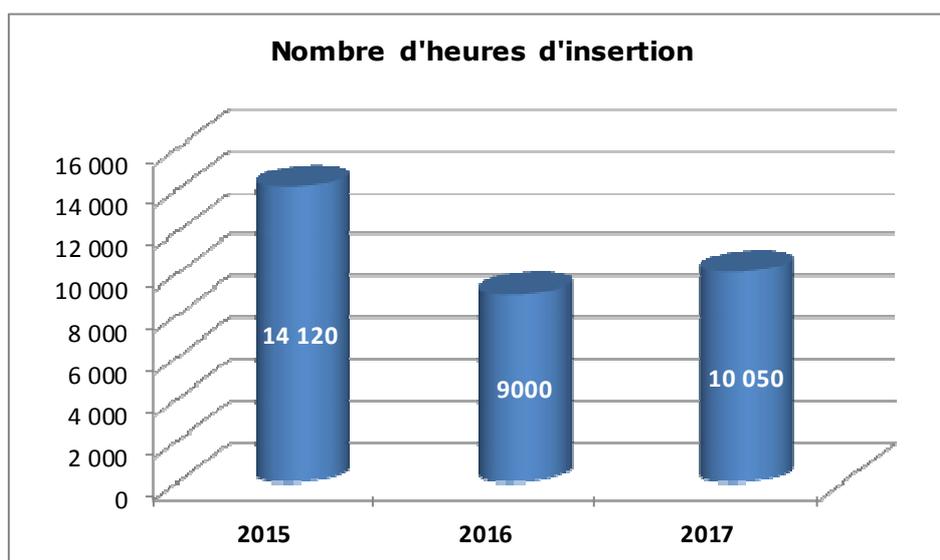
L'utilisation des clauses d'insertion

L'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics s'est développée au cours du PDI 2015 - 2017.

Le Conseil départemental a marqué sa volonté d'utiliser les clauses sociales d'insertion comme un levier vers l'emploi notamment pour les allocataires du RSA mais aussi pour toutes les personnes en situation d'exclusion.

Les deux leviers du code des marchés publics sont :

- L'article 38 pour lequel l'entreprise attributaire du marché doit réserver un volume d'heures de travail défini à des personnes en situation d'insertion professionnelle.
- L'article 36-2 porte sur un marché dont l'objet est l'insertion professionnelle en situation d'insertion et dont le support peut être des travaux ou des services à exécuter, ce type de marché est réservé à des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).



Le Département du Cher a créé un poste de facilitateur ; son rôle étant d'accompagner les services rédacteurs de nos marchés publics dans l'élaboration de la clause. Il assure la mise en relation avec les entreprises ainsi que le suivi de l'exécution de la clause. Cet effort témoigne de la volonté « d'exemplarité » de la Collectivité qui entend développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics au travers de la politique Achats publics 2018-2021 votée en juin 2018. En effet, au travers de la Politique Achats 2018-2021, le Département affirme que la commande publique constitue un enjeu fort permettant de développer l'insertion professionnelle des publics en difficulté.



C. AXE « Accéder à une qualification – valoriser et développer ses compétences »

Des actions de lutte contre l'illettrisme et des formations aux savoirs de base

La problématique de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux savoirs de base est considérée dans la politique d'insertion du Conseil départemental.

Les actions menées sont des réponses complémentaires à l'offre de formation existante en la matière qui relèvent de la compétence du Conseil régional. Elles sont proposées à des personnes pour lesquelles une pédagogie adaptée est nécessaire et transférable dans la gestion de leur vie quotidienne.

365 personnes allocataires du RSA ont été concernées au cours de ces trois années; une majorité était des femmes.



Victoria, 35 ans, Bourges

« Je parle anglais, je viens du Nigéria [...]. Grâce à la formation, je parle mieux le français, je suis plus à l'aise au téléphone [...] Après la formation intensive, je veux trouver du travail [...] »

Awatif, 35 ans, Argent sur Sauldre

« L'assistante sociale m'a orienté vers la formation parce que j'ai fait part de mon problème à écrire le français, pour l'administratif [...]. Cette formation [...] m'a permis de comprendre des choses [...] jusqu'à suivre les devoirs de mon fils. »

Hamad, Bourges

« Grâce aux cours de français, j'ai trouvé un travail saisonnier [...]. Quand je suis arrivé, je ne parlais pas du tout français et maintenant je n'ai plus peur de parler. Je continue les cours pour obtenir mon permis et trouver un autre travail »

Nor el Houda, Bourges

« [...] Avant je parlais quelques mots alors que maintenant je comprends bien [...]. Je ne pouvais rien faire alors que maintenant je peux aller chez le docteur, au marché toute seule. J'adore [...] le professeur et apprendre »

Un partenariat durable avec la Région



Si les politiques de l'emploi au sens strict ne relèvent pas directement de leurs compétences, le Département du Cher et la Région Centre Val de Loire partagent la même volonté de lutter contre le chômage et l'exclusion et de développer l'insertion professionnelle durable des personnes qui ne peuvent accéder directement à un emploi du fait notamment d'une faible qualification.

Ce partenariat se traduit depuis 2008 par des conventions pluriannuelles qui précisent les engagements respectifs des deux collectivités.

Depuis le début de cette collaboration, les efforts communs de la Région et du Département ont ainsi permis à plus de 4 000 allocataires du RSA d'intégrer des formations préparant à un projet professionnel, des formations qualifiantes du Programme régional de formation (PRF) et des formations aux savoirs de base au travers des Visas libres savoirs.



Sur la période 2014 – 2017, la participation des allocataires du RSA du Cher aux actions de formations du PRF a été croissante, avec un taux d'évolution de 9%. Le recours aux Visas libres savoirs dans le Cher a affiché également une hausse significative de 33% alors qu'au niveau régional la mobilisation des Visas était en baisse.

		2014	2015	2016	2017	Taux d'évolution entre 2014-2017
		CHER				
<i>Parcours métiers</i>	Insertion	70	88	104	86	23%
	Qualification	100	106	112	100	0%
	TOTAL CHER (Hors Visas)	170	194	216	186	9%
	Visas	267	283	362	354	33%
	TOTAL CHER (Visas inclus)	437	477	578	540	24%
		REGION				
<i>Parcours métiers</i>	Insertion	811	752	851	828	2%
	Qualification	1095	1085	114	794	-27%
	TOTAL REGION (Hors Visas)	1906	1837	1965	1622	-15%
	Visas	2550	2356	2804	1461	-43%
	TOTAL REGION (Visas inclus)	4456	4193	4769	3083	-31%

Source : statistiques Région

NB : sous ce chapitre III, l'ensemble des statistiques relatives aux actions menées par les associations sont présentées sur la base des objectifs conventionnés chaque année avec le Département. Il s'agit donc d'une image non exhaustive du travail conduit par les partenaires auprès de publics ciblés.



D. AXE « Piloter, s'associer, évaluer »

L'animation ou la participation à des instances partenariales favorisant une connaissance mutuelle des organisations

Au travers du PDI, le Conseil départemental anime la politique d'insertion en faveur des personnes allocataires du RSA mais participe aussi à la conduite des politiques publiques menées en faveur de l'emploi, de la formation, de l'accès aux droits au travers d'instances de concertation et de coordination entre différentes institutions et acteurs de l'insertion. Celles-ci permettent la mise en synergie de mesures, de dispositifs et d'actions favorisant l'accès aux droits et le retour à l'emploi.





Une subvention globale du Fonds social européen déléguée pour le période 2015-2020



La Collectivité s'appuie sur le Fonds social européen (FSE) pour « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » (axe 3 du Programme Opérationnel National FSE). En ayant fait le choix de devenir organisme de gestion d'une subvention globale FSE, le Conseil départemental assure donc la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés et des actions qui en relèvent.

Dès 2015, le Conseil départemental a ainsi lancé des appels à projet pour une intervention du FSE centrée sur les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), sur des actions d'accompagnement vers l'emploi ou la formation ainsi que sur les accompagnements individuels des allocataires du RSA assurés par un certain nombre de professionnels de la Collectivité.

Un poste de coordonnateur de la subvention globale a été créé pour assurer la sécurisation des procédures et de la bonne utilisation des fonds. Des moyens humains, déjà existants au sein de la Collectivité, ont été désignés instructeurs et contrôleurs des dossiers déposés à ce titre.

Depuis 2015, 37 dossiers ont été instruits, 25 contrôlés et 96 % de l'enveloppe consommée.

La montée en charge du cofinancement de postes de professionnels du Conseil départemental s'est faite progressivement, passant du cofinancement de 4 postes en 2015 à 18 postes en 2017.

L'année 2018 a été l'année de renouvellement de la subvention globale FSE qui permet au Département de poursuivre une gestion de ses crédits d'insertion combinée à celle des fonds européens confiés.



IV. PROCESSUS D'ELABORATION DU PDI 2019-2022





V. LES ORIENTATIONS DU PDI 2019-2022

Deux principaux constats conduisent à l'élaboration du nouveau Programme départemental d'insertion pour les années 2019 à 2022.

Premier constat, et bien qu'en diminution depuis 2016, la part de la population couverte par le RSA représente 6,3% de la population totale du Cher. Ce taux reste le plus élevé de la Région Centre Val de Loire. L'ancienneté dans le dispositif est elle aussi importante avec près de 50% de personnes allocataires présentes dans le dispositif depuis 4 ans et plus. Cette observation, en partie alimentée par une crise économique qui a perduré, est le signe d'une précarisation installée de la population. Les besoins d'accompagnement pour assurer les démarches visant à soutenir l'autonomie et sortir d'une situation d'exclusion restent donc importants et l'orientation des allocataires du RSA vers un accompagnement adapté est une étape clé.

Second constat, le Département, conforté par la loi NOTRe dans son rôle de chef de file des politiques sociales, déploie ses interventions sur le financement, le suivi et le contrôle de l'allocation ainsi que sur le financement d'une offre d'insertion coordonnée et répondant aux besoins des publics et des réalités territoriales.

En 2018, le Cher a consacré plus de 57 millions d'euros à l'allocation et 1,9 millions aux actions d'insertion. C'est près d'un tiers du budget total de fonctionnement de l'action sociale de la Collectivité. Ces dépenses, notamment contraintes pour l'allocation, nécessitent une gestion et une évaluation rigoureuse.

Au 30 juin 2018, 9 396 ménages du département ont des droits au RSA pour 10 802 personnes soumises aux droits et devoirs (allocataires et conjoints).

Mieux orienter et accompagner en plaçant l'emploi au cœur de la démarche d'insertion, et rendre compte de l'efficacité de ses actions, telle est la dynamique que le Département compte insuffler avec ses partenaires. Pour ce faire, le PDI en est le schéma directeur. Il fixe ainsi le cadre autour de 3 orientations majeures :

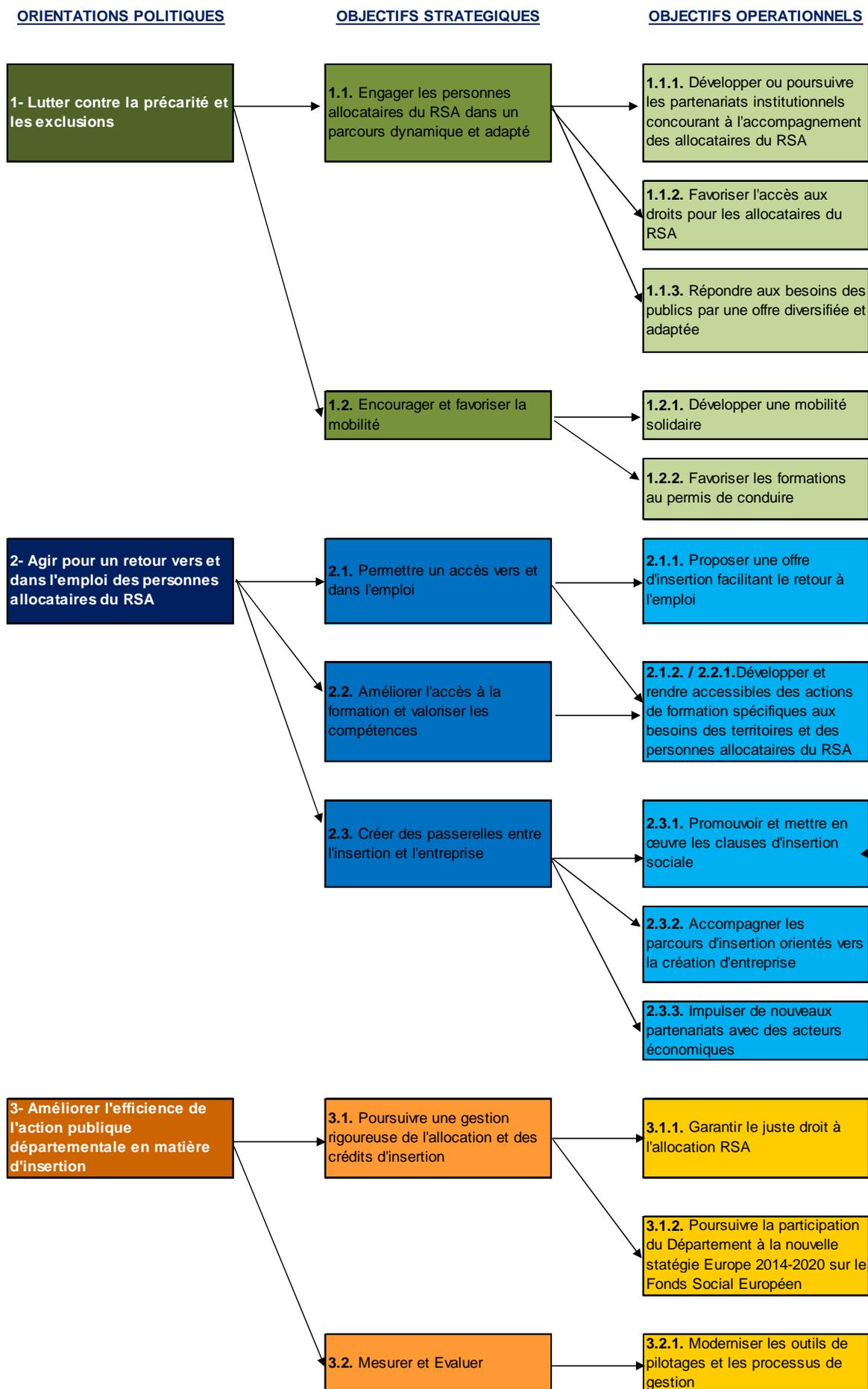
Lutter contre la précarité et les exclusions en plaçant l'utilisateur dans un parcours adapté à sa situation, dynamique dans ses intentions et solidaire par ses actions.

Agir pour un retour vers l'emploi des allocataires du RSA par un accompagnement spécialisé, par la valorisation et le renforcement des compétences et par la construction de partenariats économiques.

Améliorer l'efficacité de l'action publique en matière d'insertion par la mise en place d'outils ou de procédures contribuant à une gestion rigoureuse des moyens consacrés.

Le Département compte sur l'implication de tous les acteurs, institutionnels, associatifs et économiques pour engager ce nouveau programme.

ARBRE DES OBJECTIFS





VI. LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DES ORIENTATIONS RETENUES

ORIENTATION 1 **LUTTER CONTRE LA PRECARITE ET LES EXCLUSIONS**

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 : Engager les personnes allocataires du RSA dans un parcours dynamique et adapté

CONSTATS - ENJEUX

La politique départementale de l'insertion vise l'inclusion sociale et professionnelle des personnes allocataires du RSA et plus largement de l'ensemble des publics en situation de précarité. Elle doit être en cohérence avec le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Ce document stratégique, élaboré conjointement par l'État et le Département, a été approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2018.

L'accès aux droits, préalable d'un parcours d'insertion, sera également au centre du plan pauvreté avec, notamment, la simplification des minima sociaux et la lutte contre le non recours.

L'accompagnement des personnes en difficultés socio-économiques doit permettre à tous de retrouver un sentiment d'utilité sociale. Il doit être global avec comme objectif le retour à l'emploi.

Ces enjeux forts impliquent la mobilisation de tous les acteurs de l'insertion pour co-construire des réponses adaptées aux besoins dans lesquelles la personne allocataire du RSA sera partie prenante.



Objectif opérationnel 1.1.1 : Développer ou poursuivre les partenariats institutionnels concourant à l'accompagnement des allocataires du RSA

Formaliser des partenariats pour produire un cadre de référence, des procédures, au sein desquels les différents professionnels vont évoluer.

Mettre en œuvre ces partenariats pour coordonner l'action des différents acteurs tout au long du parcours d'une personne allocataire du RSA.

MOYENS

Convention d'orientation et d'accompagnement social et professionnel

Convention relative à l'accompagnement global

Conventions avec les Centres communaux d'action sociale de Bourges et Vierzon pour l'accompagnement social global des allocataires du RSA

PUBLIC

Toute personne entrant dans le dispositif RSA

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTE

Le Conseil départemental du Cher

PARTENAIRES

Caisse d'Allocations Familiales du Cher, Pôle Emploi, Centre communal d'action sociale de Bourges, Centre communal d'action sociale de Vierzon, Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de conventions partenariales

Nombre et rythme des instances de concertation, des comités de suivi

CALENDRIER

2019-2022



Objectif opérationnel 1.1.2 : Favoriser l'accès aux droits pour les allocataires du RSA

Prendre en compte la demande de l'utilisateur de manière personnalisée.
Assurer son traitement et/ou **orienter** vers l'organisme ou service compétent.
Renforcer l'accès aux outils numériques.

MOYENS

Accueil inconditionnel, accueil de premier et de deuxième niveau
Réorganisation des directions DHIE et DASP, clarification des missions d'accompagnement.
Déploiement de postes informatiques en libre accès dans les MDAS, CCAS, MSAP, ...

PUBLIC

Toute personne habitant le département du Cher ayant une demande dans tous les domaines de missions de la DGAPAVS.

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTES

Le Conseil départemental du Cher, la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

PARTENAIRES

Pôle Emploi, Centres communaux d'action sociale, Maisons de service au public...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre d'accueils physiques et téléphoniques
Nombre d'orientations assurées vers d'autres opérateurs et qualité de ces derniers.
Nature et objet de la demande de l'utilisateur

CALENDRIER

2019-2022



Objectif opérationnel 1.1.3 : Répondre aux besoins des publics par une offre diversifiée et adaptée

Assurer un accompagnement individualisé des personnes allocataires du RSA en tenant compte de leurs particularités et de leurs besoins spécifiques.

Élaborer un CER sur des bases clarifiées et partagées, nécessaires à la réussite d'un projet d'insertion.

Prendre en compte les compétences et atouts de la personne dans la définition du projet d'insertion.

MOYENS

Réorganisation des directions DHIE et DASP
Accompagnement social et professionnel des allocataires du RSA gens du voyage.
Accompagnement des projets artistiques
Espaces de réentraînement à l'emploi
Actions d'insertion sociale subventionnées par la DASP

PUBLIC

Tout allocataire du RSA entrant dans le dispositif soumis aux droits et devoirs
Tout allocataire du RSA, rencontrant une situation d'isolement.
Les personnes allocataires du RSA issues de la communauté des gens du voyage
Les personnes allocataires du RSA présentant un projet d'insertion atypique

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTE

Le Conseil départemental du Cher

PARTENAIRES

Les associations d'insertion

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre d'actions d'insertion et crédits dédiés chaque année
Nombre de personnes allocataires du RSA bénéficiant de ces actions
Nature des sorties de ces actions

CALENDRIER

2019-2022



ORIENTATION 1 **LUTTER CONTRE LA PRECARITE ET LES EXCLUSIONS**

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : Encourager et favoriser la mobilité

CONSTATS - ENJEUX

Des contraintes matérielles :

Le Cher est un département rural qui présente une faible densité de population. Certains habitants rencontrent des difficultés pour se déplacer. C'est le cas d'un certain nombre de personnes allocataires du RSA pour qui, la faiblesse des revenus, associée à un lieu de résidence excentré, peuvent engendrer des problèmes d'accès aux emplois et aux services.

Les territoires ruraux en particulier, mais aussi certaines zones périurbaines souffrent d'un déficit d'offres en la matière.

En outre, si des dispositifs et des aides existent, ils ne sont pas toujours bien connus par le public et répondent parfois imparfaitement aux besoins spécifiques des personnes, particulièrement pour accéder aux emplois à horaires décalés ou fragmentés ou simplement éloignés du domicile.

Les transports constituent donc un vecteur essentiel de l'accès à l'emploi et de l'accès aux services.

Le département du Cher s'est emparé depuis plusieurs années déjà de cette problématique, en proposant dans son offre d'insertion des actions axées sur la mobilité. En recherche constante de solutions innovantes, la Collectivité encourage le développement de réponses différenciées et alternatives aux modes de transports classiques.

Des contraintes psychologiques, personnelles ou familiales :

Les problèmes de mobilité ne sont parfois pas exclusivement d'ordre matériel mais peuvent être également expliqués par des blocages d'ordre psychologique ou cognitif. L'isolement social, l'illettrisme ou des difficultés d'apprentissage sont autant de facteurs concourant à rendre plus difficile l'accès à une mobilité pour des démarches réussies dans un parcours d'insertion.



Objectif opérationnel 1.2.1 : Développer une mobilité solidaire
<p>Favoriser la mobilité inclusive sur le plan social en permettant à des populations d'accéder à un service de déplacement à la demande.</p> <p>Favoriser la mobilité inclusive sur le plan professionnel dans un cadre de travail par un accompagnement sur le retour pérenne à l'emploi.</p> <p>Favoriser la mobilité en permettant à des personnes de procéder aux réparations et/ou à l'entretien de leur véhicule automobile, de louer ou acheter un véhicule à prix accessible.</p>
<p><u>MOYENS</u></p> <p>Service de déplacement à la demande Covoiturage Réparation automobile Service de location et de vente de véhicules. Mobilisation des aides financières individuelles du Programme départemental d'insertion.</p>
<p><u>PUBLIC</u></p> <p>Personnes en situation d'exclusion, personnes en accès et/ou maintien dans l'emploi, en accès à la formation, sans mode de transport indépendant et fiable.</p>
<p><u>TERRITOIRE</u></p> <p>L'ensemble du territoire du Cher</p>
<p><u>PILOTES</u></p> <p>Le Conseil départemental du Cher L'Unité Départementale de la DIRECCTE</p>
<p><u>PARTENAIRES</u></p> <p>Pôle Emploi, Commissariat général à l'égalité des territoires, Région Centre Val de Loire, Dispositif local d'accompagnement Les associations d'insertion</p>
<p><u>INDICATEURS D'ÉVALUATION</u></p> <p>Nombre d'actions d'aide à la mobilité développées Nombre de rencontres partenariales Nombre de personnes utilisatrices des services Nombre d'aides financières accordées et montants</p>
<p><u>CALENDRIER</u></p> <p>2019-2022</p>



Objectif opérationnel 1.2.2 : Favoriser les formations au permis de conduire
<p>Lever les freins en matière de mobilité pour concourir à la concrétisation de projets d'insertion professionnelle. Proposer un accompagnement spécifique répondant aux difficultés d'apprentissage ou aux échecs successifs pour obtenir le code et/ou la conduite.</p>
<p>MOYENS</p> <p>Auto-école associative Mobilisation des aides financières individuelles du Programme départemental d'insertion.</p>
<p>PUBLIC</p> <p>Personnes ayant un projet d'insertion sociale ou professionnelle pour lequel le permis de conduire constitue une étape indispensable. Les personnes allocataires du RSA et leurs ayants droit dont les ressources du foyer ne permettent pas la prise en charge totale de frais liés à la résolution de problématiques de mobilité.</p>
<p>TERRITOIRE</p> <p>L'ensemble du territoire du Cher</p>
<p>PILOTE</p> <p>Le Conseil départemental du Cher</p>
<p>PARTENAIRES</p> <p>DIRECCTE, Pôle emploi, missions locales, Cap Emploi, Commissariat général à l'égalité des territoires, Région Centre Val de Loire Les associations d'insertion</p>
<p>INDICATEURS D'ÉVALUATION</p> <p>Nombre et typologie des personnes admises à l'auto-école associative Nombre de présentations au code et à la conduite Nombre d'obtention du permis de conduire Nombre d'aides financières accordées et montants</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2019-2022</p>



ORIENTATION 2 **AGIR POUR UN RETOUR VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Permettre un accès vers et dans l'emploi

CONSTATS - ENJEUX

Avec un taux de chômage départemental de 9,2% (données 2^{ème} trimestre 2018), l'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés est l'enjeu primordial de la politique d'insertion du Conseil départemental.

Certaines catégories de demandeurs d'emploi plus fragiles demandent une attention particulière.

Ainsi la part des demandeurs d'emploi de longue durée reste très élevé dans le département : ils représentent plus de 50% des demandeurs d'emploi (48,4 % en région Centre-Val de Loire et 47 % en France métropolitaine).

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est en baisse dans le Cher ces derniers mois. Pour autant, ils représentent 14,3% des demandeurs d'emploi contre 14,8% en région Centre-Val de Loire et 13,5% en France métropolitaine.

La mise en place d'une équipe de professionnels dédiés à l'accompagnement vers et dans l'emploi est un changement fort de logique d'intervention et de pratiques.

Ces Référents insertion emploi (RIE) sont désormais chargés de l'orientation des personnes qui entrent dans le dispositif du RSA et de l'accompagnement vers et dans l'emploi d'une partie d'entre elles. L'accompagnement social des personnes les plus éloignées de l'emploi repose désormais sur les équipes de travailleurs sociaux de proximité de secteur.

Les RIE assurent un accompagnement renforcé et mobilisent autant que possible les mêmes outils et dispositifs que les autres acteurs du service public de l'emploi.

Ainsi, les partenaires de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), par leur mode d'intervention et par la diversité des secteurs d'activité déployés, permettent aux salariés en CDDI d'élaborer un projet professionnel, de développer ou renforcer des compétences et de s'approprier les codes du monde du travail.

Les contrats aidés, s'inscrivant désormais dans un parcours emploi compétences (PEC), doivent permettre, également, aux personnes éligibles à cette mesure de conduire une logique de parcours combinant le triptyque « emploi-formation-accompagnement ».

Enfin, les associations développant des actions d'accompagnement individualisé associant élaboration de parcours, orientation, validation de compétences et de savoirs et techniques de recherche d'emploi concourent à l'offre d'insertion professionnelle.

Le PDI 2019-2022 porte cette orientation pour participer au changement nécessaire des pratiques en matière d'accompagnement vers l'emploi.



Objectif opérationnel 2.1.1 : Proposer une offre d'insertion facilitant le retour à l'emploi

Permettre l'accès à un retour consolidé vers l'emploi en proposant différentes phases définies au travers d'un accompagnement.

Sécuriser le parcours professionnel pour les personnes engagées dans un contrat de travail.

Prendre en compte, le cas échéant, **la problématique du handicap** dans le cadre du projet d'insertion de la personne allocataire du RSA.

MOYENS

Ateliers et chantiers d'insertion du Département

Mesures d'accompagnement individualisé vers et dans l'emploi

Dispositif des CAE-PEC

Action d'accompagnement à destination des allocataires du RSA travailleurs handicapés

Équipe de professionnels RIE

PUBLIC

Les personnes allocataires du RSA mobilisables rapidement dans une dynamique professionnelle ou celles éloignées de l'emploi en capacité de s'engager dans un parcours permettant de réduire les freins à l'emploi et faire émerger un projet professionnel

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTES

Le Conseil départemental du Cher, l'Unité Départementale de la DIRECCTE, Pôle Emploi

PARTENAIRES

MDPH, Cap Emploi

Les Missions Locales

Les SIAE, les associations d'insertion

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre et typologie des personnes accompagnées et nature des accompagnements

Nombre de Parcours Emploi Compétences, nombre de CDDI et crédits dédiés

Nombre de sorties positives

CALENDRIER

2019-2022



ORIENTATION 2 **AGIR POUR UN RETOUR VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Améliorer l'accès à la formation et valoriser les compétences

CONSTATS - ENJEUX

Le partenariat entre le Département et la Région Centre Val de Loire sur les questions de formation contribue activement à la politique générale de l'emploi

Les deux collectivités partagent en effet la même volonté de lutter contre le chômage et la précarité, d'accompagner le développement économique et social du territoire départemental par la mobilisation et l'adaptation des compétences des ressources humaines présentes sur celui-ci.

Il s'agit donc, de manière coordonnée, de développer l'insertion professionnelle durable des personnes qui ne peuvent y accéder directement du fait, notamment, d'un faible niveau de qualification, au premier rang desquelles les personnes allocataires du RSA.

La formation, au travers d'actions de lutte contre l'illettrisme, d'actions de savoirs de base et d'actions qualifiantes, est un des leviers de l'insertion sociale et professionnelle.

Le bilan du précédent PDI montre une progression constante depuis 2014 du nombre de personnes allocataires du RSA dans les dispositifs de formation de droit commun. Ce bilan est le signe d'une collaboration efficace sur des besoins identifiés.

Le Département, accompagné de ses partenaires, et en tout premier lieu du Conseil régional, entend poursuivre le développement d'actions communes visant l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle des personnes allocataires du RSA.



<p>Objectif opérationnel 2.2.1 : Développer et rendre accessibles des actions de formation spécifiques aux besoins des territoires et des personnes allocataires du RSA</p>
<p>Augmenter le nombre d'allocataires du RSA accédant à la formation en améliorant la prescription sur les dispositifs existants Adapter des formations aux besoins des entreprises locales tout en tenant compte des caractéristiques des territoires. Faire reconnaître les compétences acquises au cours d'un parcours d'insertion. Développer une offre complémentaire pour des besoins non couverts Sensibiliser et informer les publics et les professionnels sur les dispositifs de formation Favoriser et développer des parcours pédagogiques concourant à une autonomie dans les démarches de la vie quotidienne Permettre à des personnes non francophones ou en situation d'illettrisme d'acquérir ou d'améliorer leurs compétences de communication orale et écrite nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.</p>
<p>MOYENS</p> <p>Équipe départementale de Référents Insertion Emploi (RIE) Convention Département/Région relative à la formation et la qualification des allocataires du RSA Démarche de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels (RSFP) Plateformes de formation linguistique et d'accès aux savoirs de base</p>
<p>PUBLIC</p> <p>Les demandeurs d'emploi allocataires du RSA inscrits à Pôle Emploi (pour le PRF) Toute personne en difficulté avec les savoirs de base, les adultes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou dont le français est la seconde langue.</p>
<p>TERRITOIRE</p> <p>L'ensemble du territoire du Cher</p>
<p>PILOTES</p> <p>Le Conseil départemental du Cher, le Conseil régional Centre Val de Loire</p>
<p>PARTENAIRES</p> <p>Pôle emploi, DIRECCTE Les OPCA, les organismes de formation concourant au PRF, les associations...</p>
<p>INDICATEURS D'ÉVALUATION</p> <p>Nombre et profil des apprenants, nombre moyen d'heures de formation par personne. Facteurs individuels de progression Nombre d'allocataires du RSA participant à une formation du PRF. Répartition par types de formation. Nombre de certifications délivrées.</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2019-2022</p>



ORIENTATION 2 **AGIR POUR UN RETOUR VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES ALLOCATAIRES DU RSA**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3 : Créer des passerelles entre l'insertion et l'entreprise

CONSTATS - ENJEUX

Toute stratégie visant le retour à l'emploi doit être réfléchi en prenant en compte le tissu économique local et en premier lieu les entreprises.

Développer les liens avec les employeurs sera un enjeu fort pour la nouvelle équipe de Référents insertion emploi du Département et principalement leur encadrement. Là aussi, un changement de logique et de pratiques est impulsé.

Il s'agit bien de participer à la mise en relation du demandeur d'emploi avec les secteurs d'activité qui recherchent de la main d'œuvre (bâtiment et travaux publics, restauration, aide à la personne...). Là encore, la complémentarité avec les acteurs du Service public de l'emploi sera recherchée.

Par les différents outils juridiques à sa disposition, la commande publique peut aussi constituer un levier pour agir sur l'emploi.

Au travers d'une politique d'achats, votée par l'Assemblée départementale de juin 2018, le Département s'engage à poursuivre et à amplifier la prise en compte de la dimension sociale dans ses marchés publics (marchés réservés, clauses sociales, chantiers d'insertion).

Enfin, le souhait de créer son propre emploi s'inscrit souvent dans les projets d'insertion des allocataires du RSA.

Le Conseil départemental, accompagné des acteurs compétents en la matière, entend poursuivre l'accompagnement de ces projets, de l'émergence de ceux-ci, à leur construction, leur consolidation et leur financement.



Objectif opérationnel 2.3.1 : Promouvoir et mettre en œuvre les clauses d'insertion sociale

Utiliser les clauses sociales dans les marchés publics pour favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi dont les allocataires du RSA

Poursuivre la promotion des clauses sociales à travers les deux leviers du code des marchés publics (marchés réservés, clauses sociales)

Valoriser l'utilisation des clauses par une communication adaptée

Mettre en place des outils partagés pour mieux articuler les clauses sociales et mutualiser l'offre d'insertion générée par celles-ci et ainsi favoriser les parcours vers l'emploi durable pour les allocataires du RSA

MOYENS

Politique Achats du Conseil départemental du Cher 2018-2021

Rencontres départementales de la commande publique

Déploiement d'un logiciel métier (MARCOWEB) pour la gestion et le suivi des clauses

Supports de communication (plaquette, site internet...), colloque ou forum de la commande publique

Projet d'action à créer avec les Chambres consulaires

Réseau des facilitateurs des clauses d'insertion sociale

PUBLIC

Personnes éligibles aux clauses d'insertion sociale (RSA, DELD, TH)

Personnes en CDDI au sein des SIAE

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTES

Conseil départemental du Cher, Unité départementale de la DIRECCTE

PARTENAIRES

Le service Commande Publique et les directions opérationnelles du Conseil départemental

Les Entreprises, les Collectivités territoriales, les chambres consulaires

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

Les facilitateurs ou chargés de mission des clauses du Cher

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre et nature des marchés dans le cadre des clauses sociales

Volume financier correspondant et nombre d'heures réalisées réservées aux SIAE

Écart entre heures prévues /heures effectivement réalisées

Nombre et typologie des contrats proposés par les entreprises titulaires des marchés

Sorties positives (CDD, CDI, formation...)

CALENDRIER

2019-2022



Objectif opérationnel 2.3.2 : Accompagner les parcours d'insertion orientés vers la création d'entreprise

Évaluer, avec la personne, **la faisabilité du projet**

Tester la capacité à entreprendre et la viabilité d'un projet de création d'entreprise

Mobiliser des financements adaptés et sécurisés pour la concrétisation du projet

Intervenir pour une meilleure autonomie dans la gestion administrative, comptable et commerciale des entreprises déjà créées.

Accompagner au développement de l'activité et faciliter ainsi la sortie du dispositif RSA pour les travailleurs indépendants

MOYENS

Accompagnement des porteurs de projets et des créateurs d'entreprise installés

Couveuse d'entreprises

Micro crédits

Accompagnement des travailleurs indépendants

PUBLIC

Les allocataires du RSA dont le projet d'insertion est la création d'une entreprise

Les personnes possédant un savoir-faire négociable sur le marché économique dans le cadre d'une petite entreprise.

Les travailleurs indépendants allocataires du RSA

Les personnes exclues du système bancaire traditionnel pour qui la faisabilité du projet est avérée.

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTE

Le Conseil départemental du Cher

PARTENAIRES

Pôle Emploi, l'Unité départementale de la DIRECCTE, les chambres consulaires, les associations d'insertion

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de personnes accompagnées dans une démarche de création d'entreprise

Nombre d'entreprises créées (immatriculations) et nature de l'activité.

Nombre de personnes passées du RSA socle au RSA activité

Nombre de sorties du dispositif RSA

CALENDRIER

2019-2022



Objectif opérationnel 2.3.3 : Impulser de nouveaux partenariats avec des acteurs économiques

Faciliter l'insertion professionnelle des personnes allocataires du RSA en développant des partenariats dynamiques avec des employeurs du secteur privé.

Impliquer les entreprises dans l'insertion vers un emploi durable des allocataires du RSA

MOYENS

Action(s) nouvelle(s) à créer avec les partenaires économiques

PUBLIC

Allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes reconnues travailleurs handicapés rencontrant des difficultés particulières pour accéder immédiatement à l'emploi de droit commun.

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTES

Le Conseil départemental du Cher

L'Unité Départementale de la DIRECCTE

Les chambres consulaires (métiers et artisanat, agriculture, commerce et industrie)

PARTENAIRES

Pôle emploi, les missions locales, Cap Emploi, diverses fédérations (industrie, bâtiment, service à la personne...)

Les entreprises du Cher

Les SIAE

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de partenariats économiques développés

Nombre et nature des actions engagées avec de nouveaux partenaires

CALENDRIER

2019-2022



ORIENTATION 3

AMELIORER L'EFFICIENCE DE L'ACTION PUBLIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'INSERTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Poursuivre une gestion rigoureuse de l'allocation et des crédits d'insertion

CONSTATS - ENJEUX

Les fonds publics engagés pour l'allocation du RSA, imposent au Département de garantir aux habitants du Cher une politique rigoureuse assurant à la fois la légitimité de l'attribution de l'allocation, l'équité de traitement pour tous et le respect des devoirs incombant aux allocataires.

Cet engagement se traduit, entre autres, par une étroite collaboration entre le Département et les organismes payeurs, Caisse d'Allocations Familiales et Caisse de Mutualité Sociale et Agricole. Ainsi, une commission ad hoc est chargée, en plus de l'examen de tous les recours, de statuer sur le caractère frauduleux ou non d'indus d'allocations constatés.

Quand la fraude est avérée, le département du Cher a instauré un degré de sanction supplémentaire par l'application d'amendes administratives. Elles sont décidées par une Équipe Pluridisciplinaire Amendes Administratives RSA (EPAARSA).

Ces actions ont pour principaux objectifs une meilleure lisibilité du dispositif et de son cadre d'application, une meilleure compréhension et appropriation par les allocataires de leurs obligations, et une amélioration du dispositif de lutte contre la fraude.

En qualité de chef de file de l'insertion, le Conseil départemental a également souhaité s'inscrire dans la politique sociale européenne en devenant acteur du Fonds Social Européen.

Par sa participation à la « Nouvelle Stratégie Europe » qui couvre la période 2014-2020, le Conseil départemental poursuit son engagement dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale menée par l'Europe en mobilisant ses actions autour de la lutte contre la pauvreté et en permettant la promotion de l'inclusion.

Le Conseil départemental vise l'accompagnement des publics les plus éloignées du marché du travail vers l'insertion sociale et l'emploi durable, et sollicite le savoir-faire des acteurs de l'insertion professionnelle tout en tenant compte de la réalité territoriale.

En sollicitant la participation de l'Europe à cet objectif, le Conseil départemental s'assure de la mobilisation de tous les moyens afin de soutenir l'insertion professionnelle.



Objectif opérationnel 3.1.1 : Garantir le juste droit à l'allocation RSA
<p>Prévenir les indus RSA par une meilleure information des allocataires du RSA et des professionnels sur les risques encourus en cas d'omission ou de déclarations erronées</p> <p>Développer de l'information générale sur le devoir de mettre à jour sa situation auprès des services chargés de l'allocation</p> <p>Sensibiliser les professionnels en charge de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires du RSA sur la prévention des indus</p> <p>Poursuivre la politique de sanction par le biais des amendes administratives RSA</p>
<p>MOYENS</p> <p>Conventions de gestion avec la CAF et la MSA EPAARSA Supports de communication à créer (plaquette....)</p>
<p>PUBLIC</p> <p>Personnes allocataires du RSA</p>
<p>TERRITOIRE</p> <p>L'ensemble du territoire du Cher</p>
<p>PILOTES</p> <p>Conseil départemental du Cher et Organismes payeurs (CAF et MSA)</p>
<p>PARTENAIRES</p> <p>CODAF Membres de l'EPAARSA (Pôle emploi, CCAS, associations d'insertion, allocataires RSA)</p>
<p>INDICATEURS D'EVALUATION</p> <p>Bilan annuel qualitatif et quantitatif CAF et MSA sur les contrôles Nombre d'indus constatés Nombre de dossiers étudiés suspicion de fraude Ratio dossiers étudiés/ qualifications frauduleuses Ratio dossiers étudiés/ sanctions prononcées Identification et suivi des recouvrements CAF Suivis de dépôts de plainte : délais, jugements</p>
<p>CALENDRIER</p> <p>2019-2022</p>



Objectif opérationnel 3.1.2 : Poursuivre la participation du Département à la stratégie Europe 2014-2020 sur le Fonds Social Européen



Mobiliser les fonds européens pour le cofinancement d'actions visant la lutte contre la pauvreté et permettant la promotion de l'inclusion

Mobiliser les fonds européens pour le cofinancement de postes de professionnels internes à la Collectivité contribuant à l'accompagnement des allocataires du RSA

MOYENS

Convention de subvention globale au titre du Programme Opérationnel National pour l'emploi et l'inclusion.

PUBLIC

Les chômeurs et les inactifs

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTES

La Direction régionale de la DIRECCTE Centre Val de Loire en tant qu'autorité de gestion
Le Conseil départemental du Cher en tant qu'organisme intermédiaire

PARTENAIRES

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de dossiers instruits et contrôlés
Nombre de chômeurs et d'inactifs contribuant à l'atteinte des objectifs de la subvention globale
Mesure de la « consommation » des fonds

CALENDRIER

La durée de la convention de subvention globale (2018-2020)



ORIENTATION 3

AMELIORER L'EFFICIENCE DE L'ACTION PUBLIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'INSERTION

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2 : Mesurer et évaluer

CONSTATS - ENJEUX

Parce que l'argent public est rare, il doit être dépensé de façon efficiente. Le volet "évaluation" d'une politique publique est aujourd'hui incontournable pour garantir aux citoyens la bonne utilisation des fonds publics. Son pilotage implique la définition en amont d'objectifs stratégiques et opérationnels, puis celle d'indicateurs et enfin une phase d'observation.

Pour évaluer, il faut pouvoir mesurer ce que l'on fait, comment on le fait et ce qu'on produit.

La modernisation des outils de pilotage est un des leviers sur lequel repose cette démarche d'évaluation.

Une utilisation accrue des logiciels métier Solis et Progos doit permettre de fiabiliser les processus de gestion, de gagner en efficacité et d'améliorer la qualité des informations disponibles.

La déclinaison opérationnelle de cette orientation nécessite de positionner du temps de travail dédié. C'est dans ce sens qu'un chargé de modernisation des outils de pilotage et des processus de gestion a été positionné sur le champ de l'insertion.

Par ailleurs, une mission Audit – Contrôle Interne et Évaluation a été voulue par l'exécutif départemental et installée dans les services. Elle vient en appui des directions opérationnelles.

Ainsi, l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA est d'ores et déjà inscrit dans le plan d'action de cette nouvelle mission. Des indicateurs permettront de suivre les résultats obtenus et, le cas échéant, de réorienter certaines interventions.



Objectif opérationnel 3.2.1 : Moderniser les outils de pilotage et les processus de gestion

Utiliser de manière renforcée les logiciels métiers pour une mise en œuvre opérationnelle de la politique départementale d'insertion

Développer et/ou actualiser les logiciels métiers sur de nouvelles fonctionnalités : interface flux Pôle Emploi, Écrans « rendez-vous », « orientation » et « contractualisation », gestion des CLRSA

Apporter un appui aux professionnels quant à l'utilisation des logiciels métiers

Consolider les données et les analyser afin de poser les bases d'une démarche d'évaluation de la politique conduite

MOYENS

Poste de chargé de modernisation des outils de pilotage et des processus de gestion avec le développement des logiciels métiers (Solis, Progos...)

Convention flux avec Pôle emploi

Rapport annuel d'évaluation des actions d'insertion conventionnées

Mission Audit-Contrôle Interne et Évaluation

PUBLIC

TERRITOIRE

L'ensemble du territoire du Cher

PILOTE

Le Conseil départemental du Cher

PARTENAIRES

Pôle Emploi, CAF, CMSA, les organismes en charge de l'instruction administrative du RSA

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de nouvelles fonctionnalités développées, mesure et impact de leur utilisation par les professionnels

Nombre d'actions d'information et de formation à la pratique des outils

CALENDRIER

2019-2022



VII. LES SIGNATAIRES DU PDI



Conseil départemental du Cher

Représenté par M. Michel AUTISSIER,
Président



Préfecture du Cher

Représentée par Mme Catherine FERRIER,
Préfète du Cher, Chevalier de la Légion d'honneur



Conseil régional Centre Val de Loire

Représenté par M. François BONNEAU,
Président



Pôle Emploi

Représenté par M. Dominique LAROCHE,
Directeur territorial



Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Représentée par Mme Élisabeth MALIS,
Directrice



Centre Communal d'Action Sociale de Bourges

Représenté par M. Pascal BLANC,
Président



Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon

Représenté par M. Nicolas SANSU,
Président



Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher

Représentée par Mme Régine AUDRY,
Présidente



Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher

Représentée par M. Serge RICHARD,
Président



Chambre d'Agriculture du Cher

Représentée par M. Etienne GANGNERON,
Président



Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire

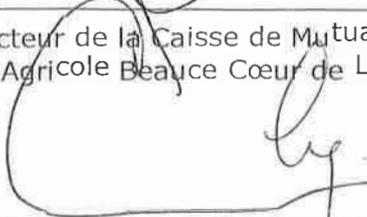
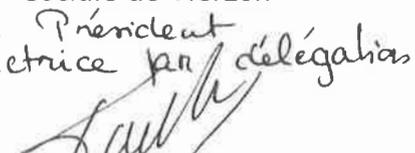
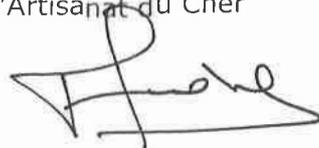
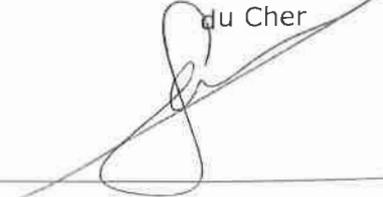
Représentée par Mme Cendrine CHERON,
Présidente



VIII. L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Les signataires précités s'engagent à :

- Contribuer à la mise en œuvre du PDI en garantissant la qualité de leur offre de services, chacun pour ce qui le concerne.
- Mettre en œuvre des actions relevant de leurs compétences sous réserve des moyens dont ils disposent, tant sur le plan humain, technique que financier.
- Participer au développement des dynamiques locales afin de répondre au plus près aux préoccupations et besoins des personnes allocataires du RSA.

<p>Le Président du Conseil départemental du Cher</p> 	<p>La Préfète du Cher</p> 
<p>Le Président du Conseil régional Centre Val de Loire</p> 	<p>Le Directeur territorial de Pôle Emploi</p> 
<p>La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher</p> 	<p>Le Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire</p> 
<p>Le Président du Centre communal d'action sociale de Bourges</p> 	<p>Le Président du Centre communal d'action sociale de Vierzon <i>Pour le Président la Directrice par délégation</i></p> 
<p>La Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher</p> 	<p>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher</p> 
<p>Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher</p> 	



IX. LA GOUVERNANCE DU PDI

Le PDI a vocation à permettre la mise en œuvre de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active et les politiques d'insertion. Il est susceptible d'ajustements ou d'adaptation selon les évolutions du dispositif et des lois.

Un **Comité de pilotage** est constitué pour :

- Prendre des décisions concertées dans le champ de l'insertion, orientées par et vers des perspectives communes
- Coordonner les différents dispositifs
- Valider les actions à leurs différents niveaux de réalisation.

Ce comité de pilotage est constitué des membres signataires. Il se réunit au minimum une fois par an.

Des **Réunions techniques thématiques** sont instaurées pour :

- Appuyer et suivre les conduites d'actions existantes
- Engager des réflexions sur des projets d'action
- Rendre compte devant le Comité de pilotage de l'avancée technique des actions ou projets

Ces rencontres sont composées de techniciens du Conseil départemental et de représentants des partenaires concernés. Elles font le lien et veillent à l'implication continue des acteurs.

Un **Rapport d'évaluation** des actions mises en œuvre est élaboré annuellement et présenté en Comité de pilotage.



GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACEP	Association des Clubs et Équipes de Prévention
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AI	Association Intermédiaire
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ASER	Association Solidarités Emplois Ruraux
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CARSA	Commission Administrative RSA
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique
CD18	Conseil Départemental du Cher
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CLRSA	Comité Local Revenu de Solidarité Active
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMSA	Caisse de Mutualité Sociale Agricole
CODAF	Comité Départemental Anti-Fraude
CODEVE	Comité de Développement de l'Emploi
CTA	Comité Technique d'Animation
CUI-CAE	Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi
CUI-CIE	Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi
DADST	Direction Animation et Développement Social des Territoires
DASP	Direction Action Sociale de Proximité
DGAPAVS	Direction Générale Adjointe Prévention, Autonomie et Vie Sociale
DIAS	Direction Insertion et Action Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DHIE	Direction Habitat Insertion et Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRESS	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EGEE	Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise
EI	Entreprise d'Insertion
ELS	Espace Libres Savoirs
EPAARSA	Équipe Pluridisciplinaire Amendes Administrative RSA
ERE	Espace de Réentraînement à l'Emploi
ETP	Équivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FOL	Fédération des Œuvres Laïques
FSE	Fonds Social Européen
GAS	Garage Association Solidaire
IAE	Insertion par l'Activité Économique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDAS	Maison Départementale de l'Action Sociale
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées

MRS	Méthode de Recrutement par Simulation
MSAP	Maison de Service Au Public
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREC 18	Organisation Ressources Emploi Compétences 18
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PEC	Parcours Emploi Compétences
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRF	Programme Régional de Formation
PTI	Pacte Territorial pour l'Insertion
RCVL	Région Centre Val de Loire
RIE	Référent Insertion Emploi
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSFP	Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SPE	Service Public de l'Emploi
TH	Travailleur Handicapé
TI	Travailleur Indépendant
TIPE	Technicien de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi
TISF	Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale
TNS	Travailleur Non Salarié
TPE	Tremplin Pour l'Emploi
TSI	Travailleur Social de l'Insertion